

Rapport
sur la situation
du Département
en matière de
Développement
Durable
Année 2016

SOMMAIRE

I) LES ACTIONS EN INTERNE DU DEPARTEMENT DE LA MARNE

a. La lutte contre le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre

- a.1- Les bâtiments
- a.2- Les routes
- a.3- Les déplacements professionnels et domicile-travail

b. La biodiversité, les milieux, les ressources

- b.1- La préservation des ressources naturelles et des milieux dans le cadre des opérations routières
- b.2- La biodiversité des abords routiers
- b.3- Aéroport Paris-Vatry et ses zones d'aménagement concertées (ZAC) : Mesures compensatoires et initiatives particulières

c. Les relations humaines

- c.1- Les actions de ressources humaines destinées aux agents
- c.2- Les actions pour l'éducation

d. La cohésion sociale, la solidarité entre territoires et générations

- d.1- Développer la communication interne
- d.2- Accompagner le Plan Climat-Énergie Territorial
- d.3- L'égal accès de tous aux emplois publics

e. Des modes de production et de consommation responsables

- e.1- La dématérialisation des échanges
- e.2- Les filières de recyclage
- e.3- Les Marchés publics
- e.4- Equilibre alimentaire dans les restaurations scolaires des collèges
- e.5- lutte anti-gaspillage dans les restaurations scolaires

II) LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE MARNAIS

a. La lutte contre le changement climatique

- a.1- Le logement
- a.2- Le transport de voyageurs

b. La biodiversité, les milieux, les ressources

- b.1- La politique de l'eau, l'hydraulique
- b.2- Trame verte et bleue
- b.3- Les partenariats
- b.4- Le syndicat du Der et le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims
- b.5- Les aménagements fonciers

c. Le cadre de vie

- c.1- L'eau et l'assainissement
- c.2- L'Entente de lutte Interdépartementale contre les zoonoses (ELIZ)
- c.3- Le transport et le handicap
- c.4- Le tourisme
- c.5- La sauvegarde du patrimoine
- c.6- La culture
- c.7- Le sport

d. La cohésion sociale, la solidarité entre territoires et générations

- d.1- La communication publique, un droit du citoyen, un devoir de la collectivité
- d.2- Les actions de solidarité
- d.3- Solidarité des territoires: les politiques d'aménagement du territoire
- d.4- Le logement
- d.5- Le transport facteur de cohésion

e. Des modes de production et de consommation responsables

- e.1- Le Pôle IAR, le Centre d'Excellence en Biotechnologies Blanches
- e.2- La politique agricole
- e.3- Outil financier : la taxe d'aménagement
- e.4- Le transport économique

<p>III) LES MODALITES D'ELABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DE L'ENSEMBLE DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES</p>
--

a. Une démarche partagée

- a.1- Des initiatives en interne : les éco-correspondants
- a.2- L'engagement du Département

b. Une démarche en constante évolution et amélioration

- b.1- Evaluation des actions menées
- b.2- Volonté de poursuivre les interventions et de rechercher les actions pertinentes

I. Les actions en interne du Département de la Marne

- a.** La lutte contre le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre
- b.** La biodiversité, les milieux, les ressources
- c.** Les relations humaines
- d.** La cohésion sociale, la solidarité entre territoires et générations
- e.** Des modes de production et de consommation responsables

I) LES ACTIONS EN INTERNE DU DEPARTEMENT DE LA MARNE

a. La lutte contre le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre

a.1- Les bâtiments

a.1.1- Présentation du patrimoine bâti du Département

Notre patrimoine peut se décomposer de la façon suivante :

- 13 bâtiments à vocation administrative pour une surface hors œuvre nette de 27 102 m²
- 13 bâtiments ou sites à vocation culturelle pour une surface hors œuvre nette de 15 871m²
- 47 collèges pour une surface hors œuvre nette de 390 202 m²
- 10 gendarmeries pour une surface hors œuvre nette de 18 317 m²
- 20 logements pour une surface hors œuvre nette de 2 914 m²
- 22 bâtiments à vocation sociale pour une surface hors œuvre nette de 45 340 m²
- 33 bâtiments et sites à vocation technique pour une surface hors œuvre nette de 36 437m²
- 8 bâtiments vacants projet de cession ou de reconstruction
- 12 Antennes relais
- 24 bâtiments dont la charge propriétaire ne relève pas du département pour une surface hors œuvre nette de 3 166 m²

Cela représente un total de 202 sites, pour une surface de 608 417 m².

a.1.2- Bilan des consommations énergétiques et de fluides sur une année

Pour les collèges, la consommation énergétique totale est de 51,791 GW.h/an en énergie primaire, tous usages confondus, pour un montant total de 2 765 000 €.

La consommation moyenne pour le chauffage est de 85 kWh/an/m², et pour l'électricité, de 25 kWh/an/m². A noter que sur la base des étiquettes énergétiques actuellement en vigueur pour les diagnostics de performance énergétique, 10 collèges sont de classe B, 32 collèges sont de classe C et seulement 5 collèges sont en base D.

Quant aux bâtiments départementaux, 75 sites sont régulièrement suivis via le logiciel Energie Territoria. Pour 73 160 m² chauffés, cela représente 9,375 GWh par saison de chauffe en énergie primaire, soit une facture énergétique totale de 510 554 €.

La consommation énergétique moyenne est de 128 kWh/ m² d'énergie primaire et par saison de chauffe. Pour le classement énergétique de ces bâtiments, 79% des bâtiments ayant fait l'objet d'un classement sont de classe C minimum.

a.1.3- Actions mises en œuvre :

Dans le cadre des opérations de travaux dans les collèges et bâtiments départementaux, les démarches de respect du développement durable se traduisent de la manière suivante :

a.1.3.1- Travaux d'investissement dans les collèges :

L'ensemble des équipements et des opérations d'investissement ont pour objectif de réduire l'impact énergétique du patrimoine et ce qui s'inscrit pleinement dans le développement durable.

➤ Collège Louis Pasteur à Sermaize les Bains :

L'opération de reconstruction du collège Louis Pasteur d'un montant de 19 M€ (février 2015 à février 2018) met en œuvre les points techniques suivants :

- Mise en place de tuiles solaires sur les logements
- Objectif passivhaus sur les logements



- Diverses opérations menées dans les collèges permettent de mieux piloter les équipements de chauffage :

Une Gestion Technique Centralisée (GTC) a été installée dès 2013/2014 au collège Nicolas Appert à Châlons en Champagne permettant de réaliser des économies d'énergie de l'ordre de 30 % sur l'hiver 2014/2015. En 2015, ce système a été installé dans 3 établissements complets ainsi que dans 2 gymnases. L'objectif est maintenant de généraliser ce système sur l'ensemble des établissements scolaires. En 2016, nous avons réalisé l'ensemble des études afin d'être en mesure de le déployer dès le 1^{er} trimestre 2017 dans 15 collèges supplémentaires.

Le principe de fonctionnement de ces Gestions Techniques Centralisées est le suivant :

- permettre un suivi et un pilotage des installations énergétiques et un relevé de compteur et de températures (archivage des données relevées, éditions de tableaux de bord et de graphiques),
 - piloter les installations en fonction de plages horaires et de consignes de températures données à travers un logiciel de gestion technique en local ou à distance.
 - diffusion d'alerte par envoi de mail au gestionnaire de l'établissement (températures des circuits, consignes de chauffe, température et programmation horaire...).
- Collège Claude Nicolas Ledoux à Dormans: Rénovation des productions de chaleur du gymnase avec mise en place d'une chaudière bois.
- L'opération a consisté à :
- supprimer l'ensemble des équipements liés à la chaudière fuel (y compris suppression de la cuve fuel)
 - installer une cuve à pelé enterré en lieu et place de la cuve fuel



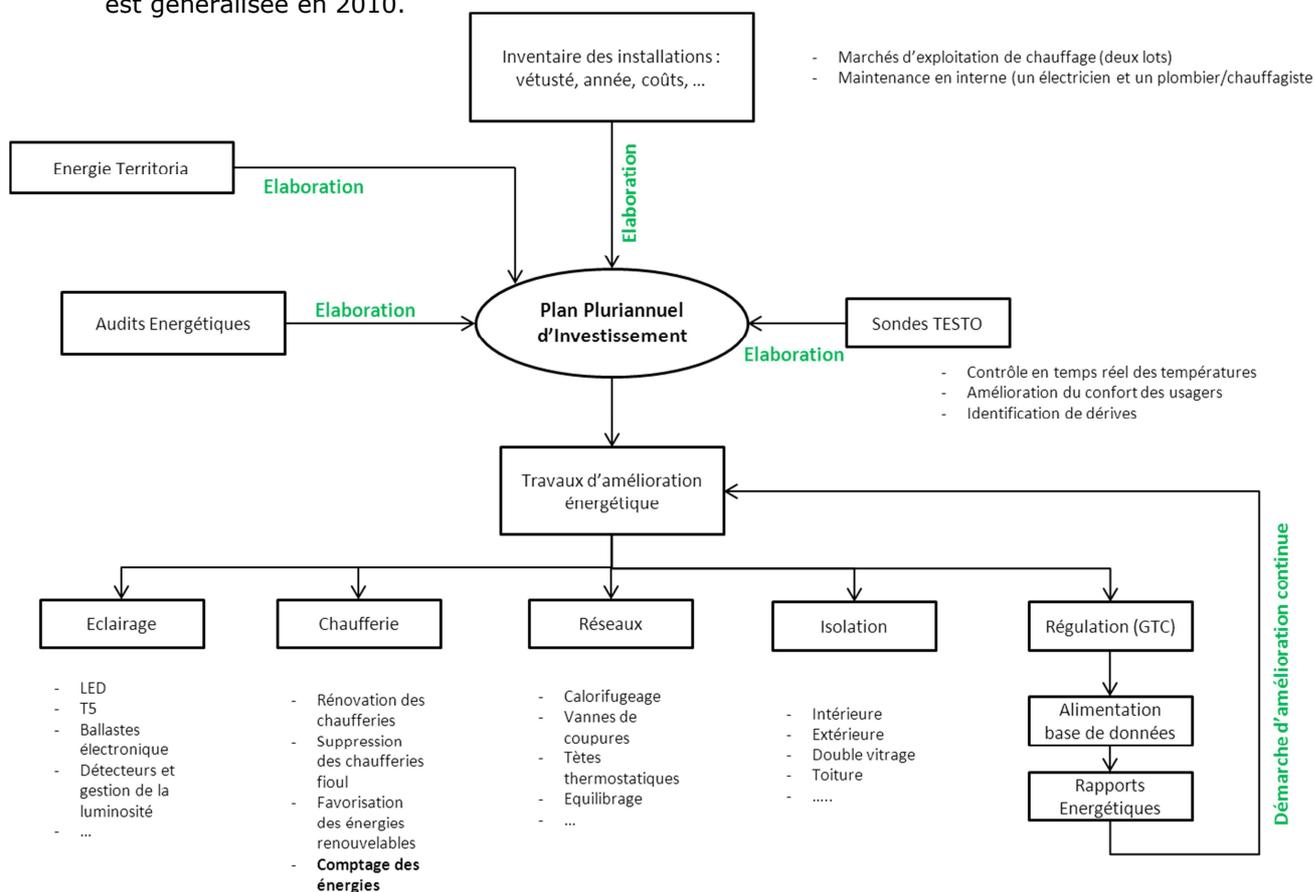
- mettre en place d'une chaudière bois à pelé,
- mettre en place de toutes les panoplies pour séparer les réseaux vestiaires, salle de sports pour optimiser les consommations énergétiques
- mettre en place du système de GTC comme décrit au paragraphe précédent.



a.1.3.2- Maintenance du patrimoine

Le Service de la Maintenance du Patrimoine a mis en place, depuis 2007, une politique d'économies d'énergie. La démarche suivie pour les installations de chauffage se décompose en différentes étapes visant à généraliser une réduction des consommations de combustibles et à réaliser leur suivi :

- Dans un premier temps, un recensement des installations et des contrats de fournitures a été effectué.
- Cet inventaire a permis d'ajuster les contrats et de détecter les anomalies.
- Les paramètres de régulation des installations de chauffage ont été créés, affinés et suivis
- Un logiciel a été mis en place pour le suivi de facturations et de consommations des compteurs gaz, électrique et eau.
- Des audits ont été réalisés sur les installations de chauffage suivis de travaux de modernisation avec pour objectif une réduction des consommations.
- Le déploiement de régulations centralisées et pilotables à distance a été systématisé
- Un suivi régulier des installations, par les agents de la régie, a été instauré.
- Le suivi des températures dans les locaux est systématisé.
- Un marché d'exploitation des chaufferies avec intéressement sur les économies d'énergie est en place depuis la saison de chauffe 2009-2010.
- L'application de la réglementation relative à la limitation des températures dans les locaux est généralisée en 2010.



Les actions en faveur des économies d'énergies ont été pérennisées en 2016, à savoir :

- Suivi des travaux de maintenance en énergie : 278 interventions en régie ont été réalisées au travers du plombier chauffagiste et de l'électricien ;
- Suivi du marché d'exploitation des chaufferies et chaudières individuelles des bâtiments départementaux ;
- Suivi des marchés de fourniture d'énergies ;
- Entretien des chaufferies, des climatisations, ventilations, des adoucisseurs et des onduleurs : contrôles réglementaires, remplacement de pièces, ... ;

- Tournée hebdomadaire de suivi du chauffage par le plombier chauffagiste nouvellement arrivé ;
- Poursuite du déploiement des sondes de température et d'humidité dans les bâtiments départementaux : Nouvelle CIP Nord, Nouvelle CSD de Sézanne, Crèche de la Maison des Services Sociaux, CSD JM Laudat d'Épernay, Nouveau SILS, Magasins des archives de Châlons-en-Champagne, CIP de Suippes. A ce jour, 116 sondes de température et humidité TESTO ont été déployées (sans compter les sondes des GTC) et mesurent en temps réel les conditions climatiques dans les bâtiments ;
- Amélioration de l'éclairage :
 - Rénovation de l'éclairage de la bibliothèque départementale de prêt dans le cadre de sa réorganisation : mise en place de pavés LED et de tubes étanches LED dans les magasins ;
 - Rénovation de l'éclairage du Musée du Der ;
 - Rénovation de l'éclairage de la salle Philippe Amelin au RDC de la direction de la solidarité départementale ;
 - Amélioration de l'éclairage à l'accueil des archives de Reims
 - Systématisation des remplacements de l'éclairage existant par des systèmes moins énergivores.
- Etudes et travaux réalisés en 2016 :
 - Travaux de rénovation de la production et de la distribution d'eau chaude sanitaire (ECS) au Foyer Départemental de l'Enfance de Châlons-en-Champagne et mise en place d'une pompe à chaleur (PAC) pour le chauffage de l'ECS ;
 - Remplacement de la chaudière du pavillon ado filles au Foyer Départemental de l'Enfance de Reims par une chaudière à condensation ;
 - Remplacement de la chaudière de la Maison Jaunet par une chaudière à condensation ;
 - Mise en place d'une régulation à la CSD JM Laudat d'Épernay ;
 - Mise en place d'une régulation au nouveau SILS ;
 - Divers travaux d'amélioration du chauffage et production de froid aux Archives départementales de Reims ;
 - Etude pour la rénovation de l'installation de chauffage du Foyer de Vie l'Aurore ;
 - Optimisation des contrats de fourniture d'énergies (électricité, gaz).
- Contrôle de gestion des fluides et Energie Territoria

Saisie de 762 factures pour 2016 (dont 70 d'eau, 333 d'électricité et 343 de gaz et autres pour fioul, granulés bois et gaz liquide).

a.2- Les routes

La direction des routes favorise les actions en faveur du développement durable. Elle porte notamment une attention particulière aux effets des infrastructures routières, sur le respect de l'environnement et de la biodiversité et sur la gestion des ressources et de l'énergie.

3 actions majeures sont mises en application dans la conduite des projets routiers :

➤ ***Intégrer la gestion rationnelle des ressources minérales et les économies d'énergie***

⇒ Préconisations d'utilisation de matériaux locaux, favorisation de technique de traitement des matériaux en place,...

⇒ Ouverture aux variantes et intégration d'un critère « Protection de l'environnement » dans le jugement des offres permettant de valoriser l'économie de ressources naturelles et d'énergie.

Exemples :

	RD 1 entre LONGEVAS et LE FRESNE(10km)	RD 424 entre Ville-en-Tardenois et La Neuville-aux-Larris (4400 m)
Opération	L'opération consiste : - à la réalisation de purges de chaussée (réfection de structure des sections déformées), - à la reprise de la couche de roulement, - à la stabilisation des accotements	L'opération consiste : - au renforcement des rives - au reprofilage de la chaussée pour correction des déformations - à la stabilisation des accotements
Solution de base	Purges de chaussée : 16cm GB3 Couche de roulement : 6cm BBSG	Renforcement des rives : 40cm de STLH3 Reprofilage en grave bitume Enduit bicouche
Intérêt environnemental	Variante retenue : --> Remplacement des purges de chaussée (16cm GB) par un traitement de la chaussée en place via le procédé ARC700 ou RECYCLEAN (recyclage de la chaussée existante par incorporation d'un liant hydraulique) --> Réutilisation des matériaux du site: suppression du transport de matériaux et préservation des ressources en granulats + utilisation d'un BBSG avec 10% d'agrégats d'enrobés (recyclage)	Utilisation d'une grave bitume avec 20% d'agrégats d'enrobé (recyclage)

	RD 28 entre SAVIGNY-SUR-ARDRES et la RD 228 (3200ml)	RD 306 entre la RD 606 à AUBILLY et MÉRY-PRÉMECY (2200ml)
Opération	L'opération consiste principalement en la stabilisation des rives et des accotements.	L'opération consiste principalement en la stabilisation des rives et des accotements.
Solution de base	Purges de chaussée en grave bitume, stabilisation des accotements en béton (larg/ 75cm / ep.: 25cm) Enduit bicouche	Purges de chaussée en grave bitume, stabilisation des accotements en béton (larg/ 60cm / ep.: 25cm) Enduit bicouche
Intérêt environnemental	Utilisation d'une grave bitume avec 20% d'agrégats d'enrobé (recyclage)	Utilisation d'une grave bitume avec 20% d'agrégats d'enrobé (recyclage)

➤ **Améliorer la gestion des déchets**

⇒ Analyse du schéma d'organisation et de gestion des déchets « SOGED » intervenant systématiquement dans le jugement des offres et préconisations dans la gestion des déchets intégrée aux marchés de travaux.

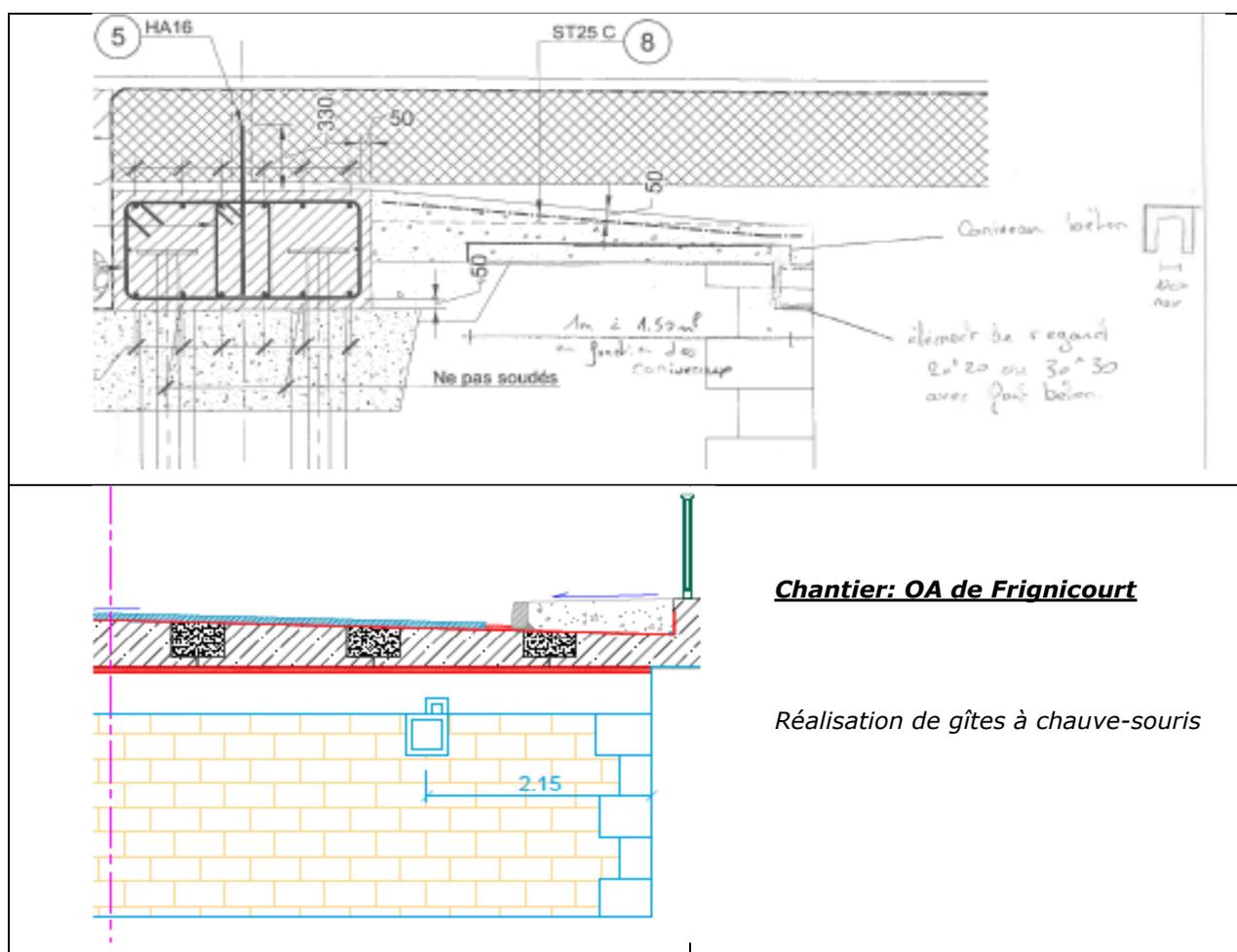
➤ Mieux intégrer la route dans son environnement

⇒ La réglementation impose aujourd'hui de prendre en compte dans les projets un certain nombre d'éléments favorables pour l'environnement. C'est pourquoi, les services travaillent en partenariat des différents organismes qui accompagnent le département dans cette démarche afin de garantir le respect des milieux naturels.

En 2016, la reconstruction de l'ouvrage franchissant l'Orconte à Frignicourt, la réparation de l'ouvrage d'Épernay et la réparation deux ouvrages à Vouarces ont conduit à prendre des mesures de préservation pour l'environnement. Pour cela, un travail en collaboration du conservatoire des espaces naturels, l'ONEMA et VNF a été conduit.

Sur ces ouvrages, nous avons réalisé les éléments suivants :

- Décalage du démarrage du chantier de reconstruction de l'ouvrage franchissant l'Orconte afin de préserver une espèce protégée. En effet, 36 chauves-souris ont été détectées sous l'ouvrage lors d'un diagnostic estival réalisé par le conservatoire. Le département a donc pris la décision de décaler les travaux et de créer des gîtes artificiels.



- Sur ce même chantier ainsi que sur le chantier de réparation de l'ouvrage franchissant la Marne à Épernay, nous avons mis en place un échafaudage sous l'ouvrage afin d'éviter toute pollution des milieux aquatiques lors des démolitions.



**Chantier: OA de
d'Épernay**

*Mise en place d'un
échafaudage sous
l'ouvrage*

- Les ouvrages de Vouarces ont été identifiés par le conservatoire comme des ouvrages maçonnés potentiellement favorables pour accueillir des chauves-souris. C'est pourquoi nous n'avons pas rejointoyé certaines zones non structurales afin que l'ouvrage conserve sa capacité d'accueil potentiel.



Chantier: OA de Vouarces

Photo de zone non rejointoyée

A la suite de ces travaux, ces dispositifs seront suivis dans le temps par le conservatoire et l'ONEMA. A titre d'exemple, des dispositifs similaires ont été installés sur le chantier de "la Digue de Florent" en 2014.

L'ONEMA après plusieurs visites nous a informés que suite aux travaux, le ruisseau avait repris son écoulement naturel et que le chenal d'étiage créé assurerait une continuité lors des périodes estivales.

a.3- les déplacements professionnels et domicile-travail

Le Département s'inscrit dans une démarche de Plan de déplacements qui permet de repenser globalement les besoins en transports du personnel, de favoriser la fréquentation des transports en commun, de développer la pratique du covoiturage et l'usage de la bicyclette tout en réduisant la place qu'occupe la voiture individuelle.



Cette démarche prend en compte tant les déplacements professionnels que le domicile travail des agents. Plusieurs dispositifs viennent prendre le relai à l'utilisation des véhicules de service :



- Des cartes de bus professionnelles sur l'agglomération de Reims : depuis juin 2016, 25 cartes professionnelles sont proposées à la Direction de la Solidarité Départementale (CSD rémoises, au SILS,) ainsi qu'au service des Archives Départementales de Reims. A ce jour, leurs distributions représentent un montant de 421,35 € sur une période de 4 mois.
- Des vélos professionnels dans certains services situés en agglomération.
- Pour favoriser les déplacements en train, afin d'éviter de faire l'avance du prix du billet de train, il est possible de remettre un bon d'échange SNCF à l'agent. Par exemple les déplacements Châlons en Champagne – Paris représentent 90 % des déplacements de la collectivité en train. Cette année, 116 bons ont été délivrés pour un montant de 11 936 €.
- Une prise en charge partielle des déplacements en transport en commun suite à la parution du décret du 21 juin 2010 sur la prise en charge partielle des déplacements domicile travail. 44 agents sont concernés en moyenne par mois pour un montant moyen de 811 € par mois, et un budget total de 9 734 €.

- l'offre d'essai Pass'Actif : une semaine gratuite pour les déplacements domicile travail en transport en commun.
- Des actions de sensibilisation sont également menées :

En septembre, à l'occasion de la semaine de la mobilité 2016, des initiatives simples et gratuites ont été mises en place par une équipe d'agents bénévoles, tout au long de la semaine. Le but était de sensibiliser les agents départementaux aux modes de déplacements alternatifs, comme la marche, le vélo, les transports en commun. En 2016, deux évènements sont venus rythmer la semaine : **la présentation des véhicules électriques récemment acquis par le Département et l'organisation d'un petit déjeuner du covoiturage.**

- une bannière sur l'intranet rappelant l'évènement a été mise en place par la Direction de la communication



- midi découverte des Zoé, véhicules électriques du Département :
 - ▶ Affiche réalisée par la Direction de la Communication,
 - ▶ Sensibilisation : un véhicule a été stationné dans la cour de la DGSD (2 bis rue de Jessaint) pendant la durée de l'évènement (du 16 au 22 septembre).
 - ▶ Un collègue de la DRD a fait découvrir le fonctionnement concret des voitures et organisé des initiations à la conduite, entre midi et 14h, le 20 septembre. 5 personnes ont ainsi pu se familiariser à ce nouveau type de véhicule. En 15 minutes environ, ces volontaires ont pu découvrir le fonctionnement concret du véhicule, y compris son démarrage spécifique, appréhender le fonctionnement d'une boîte automatique, ses divers équipements et réaliser un essai routier. Ces initiations ont été jugées utiles pour se familiariser à ce nouveau type de véhicule et de conduite et ainsi faciliter l'usage de la Zoé pour les déplacements professionnels de proximité.



- petit déjeuner du covoiturage le jeudi 22 septembre de 8h30 à 9h15
 - ▶ le petit déjeuner s'est déroulé dans la cour de la DGSD,
 - ▶ Une trentaine d'agents sont venus échanger leur point de vue sur les modes de déplacement domicile/travail, autour d'un café.
 - ▶ A l'issue des échanges, 10 agents ont rempli une fiche de covoiturage, spécifiant leur trajet, leurs horaires et leurs contraintes.

D'autres Collectivités marnaises se sont dotées ou souhaitent se doter d'un Plan de déplacement (PDA). Cette année, les échanges se sont poursuivis, notamment avec les services de la CAC et de Reims Métropole. Il reste d'autres pistes à approfondir pour faire évoluer les comportements et les méthodes de travail, pour limiter le recours systématique à la voiture, favoriser l'intermodalité ou encore optimiser le parc de véhicules. Autant de thèmes qui seront développés prochainement, d'autant plus que ces réflexions rejoignent les orientations du Schéma de Mobilité et constituent un volet important du Plan Climat-Énergie Territorial.

Développer la mise à disposition des équipements de téléconférences et de webconférences

La téléconférence est disponible au Conseil départemental depuis 2006, date de la migration du système de téléphonie. Ainsi chaque agent peut à tout moment ouvrir une conférence, regroupant jusqu'à 6 interlocuteurs, directement depuis son téléphone.

En complément, 2 salles virtuelles dédiées ont été créées afin d'accueillir plus d'interlocuteurs et en particulier des personnes extérieures à la collectivité. Depuis 2012, le nombre d'utilisateurs peut être de 200 en simultané.

En 2014, une salle dédiée à la vidéo-conférence a été créée dans les locaux du Conseil départemental (rue Carnot) avec du matériel adapté. Une journée de démonstration a été réalisée le 16 avril 2015.

Tous ces outils ont pour objectif de réduire les déplacements facilitant ainsi la tenue de réunions et le suivi de formation.

Force est de constater que son utilisation est aujourd'hui très faible : 3 réunions en webconférence ont été organisées en 2016.



b. La biodiversité, les milieux, les ressources

b.1- La préservation des ressources naturelles et des milieux dans le cadre des opérations routières

La réutilisation des matériaux extraits sur les chantiers permet de préserver les ressources naturelles. Par ailleurs, des produits et déchets issus de l'activité humaine sont également utilisables à la construction des routes.

La viabilité hivernale est consommatrice de sel de déneigement. Pour utiliser le sel à bon escient, les agents du Département reçoivent une formation qui leur apprend à bien doser le sel. Parallèlement, toutes les épanduses de sel sont calibrées annuellement pour mettre en concordance les informations du tableau de bord et la quantité de sel réellement répandue.

b.2- La biodiversité des abords routiers

Avec plus de 4 200 km de routes départementales, les dépendances vertes des bords de routes concernent des espaces importants pour la préservation des espèces et la mise en place de corridors écologiques. Depuis 2009, le Département s'est engagé dans une politique d'actions en faveur de la biodiversité sur les abords routiers portée par deux grands axes :

- ◆ la mise en pratique et la généralisation du fauchage raisonné qui réduit l'apport en matière organique (rehaussement de la hauteur de coupe à 8 cm au minimum).
- ◆ le développement des haies qui contribuent à la biodiversité et participent à la lutte contre l'érosion, la préservation du domaine routier, l'amélioration de la lisibilité de la route, la réduction des impacts en cas de sortie de route (en substitution des arbres d'alignement) et qui contribuent aussi à la lutte contre le vent et à la formation de congères. Depuis 2010, plus de 12 000 mètres linéaires de haies ont ainsi été plantées.

b.3- Aéroport Paris-Vatry et ses zones d'aménagement concertées (ZAC) : Mesures compensatoires et initiatives particulières

L'aéroport Paris-Vatry et ses zones d'aménagement concertées ont été édifiées dans un souci de préservation de l'environnement avec par exemple :

- réutilisation des matériaux de démolition pour la construction des chaussées aéronautiques, réutilisation de la terre végétale etc. ;
- boisements compensateurs pour 152 hectares afin de remédier aux importants déboisements réalisés (ces boisements sont, en majeure partie, soumis au régime forestier et leur gestion est confiée à l'ONF).

Par la suite, différentes mesures ont été prises afin de réduire la consommation énergétique, de protéger l'environnement :

- isolation phonique et thermique des habitations situées dans le périmètre du plan d'exposition au bruit : limiter les nuisances sonores causées aux riverains et réduire la consommation en énergie ;
- amélioration de l'éclairage public des zones de l'aéroport par diverses actions :
 - extinction de l'éclairage de la voie d'accès au bassin de la ZAC 2,
 - remplacement de 107 sources 400W SHP par 107 sources 250W SHP,
 - suppression de 53 sources 125W BF Eclairage arrière piéton suite au déplacement de candélabres,
 - abaissement de l'éclairage public des ZAC 1 et 2 en posant des armoires de gestion de puissance (mise en service d'horloges socio-astronomiques permettant l'économie d'environ 146 heures par an et, mise en service de régulateurs / variateurs permettant la réduction de l'intensité lumineuse donc de la consommation d'énergie). Cette technologie, éligible à l'obtention de Certificat d'Economie d'Energie, évite 16 tonnes par an de rejets de CO2.
- mise en place d'un système de télésurveillance du réseau d'eau potable, d'eaux usées et pluviales permettant d'intervenir dans les plus brefs délais afin d'éviter tout gaspillage (fuites ou défaillances), pollution ou dysfonctionnement.

Une étude est actuellement menée pour pouvoir également faire de la sectorisation et de la télérelève.

- reprise de l'étanchéification des caniveaux BIRCO des parkings avions afin d'être conforme à la loi sur l'eau. Ces travaux ont consisté en la pose d'une membrane collée sur tout le périmètre intérieur sur 1500 ml. Une autre partie de ces caniveaux BIRCO est actuellement en cours de reconstruction.
- fauchage raisonné sur les zones de l'aéroport (zones des bassins d'eau pluviale, lagunes et plateformes de la ZAC 2 : fauchées 3 fois par an pour une bonne gestion de l'infiltration des eaux et pour une élimination des ligneux et ronces). Les zones en attente d'aménagement (environ 150 hectares) sont fauchées 1 fois par an et, les voies d'accès et de desserte 5 fois par an afin de limiter la prolifération de ronces, ligneux et lapins de garenne et ainsi permettre le développement floral. Différentes zones ont également été nettoyées et une sélection de boisements a été effectuée. Cela a permis de préserver le biotope.

Toujours dans une logique de préservation, le Département a signé des conventions avec des sociétés de chasse afin de réguler la population des nuisibles et donc de protéger les récoltes des agriculteurs proches de l'aéroport, des zones d'activités et des boisements.

Dans une démarche de développement durable, une réflexion a été menée pour créer une future ZAC n°3 dont les aménagements auront pour objectifs :

- qualité, pérennité et cohérence des aménagements entraînant un faible entretien,
- mise en place de mesures permettant des économies d'énergie et maîtrise de la consommation énergétique globale de l'ensemble de la zone,
- gestion pertinente des eaux de pluie par un système d'infiltration par noues et phyto-épuration et, maîtrise des eaux usées industrielles,
- mise en œuvre de chantiers verts (minimiser les mouvements de terre en privilégiant les équilibres de déblais et de remblais phase par phase),
- conception durable des espaces verts et milieux naturels pour favoriser la mise en place d'une continuité écologique,
- recherche d'un niveau ambitieux de performance environnementale du bâti (utilisation de toitures végétalisées, de toitures en panneaux photovoltaïques non réfléchissantes, de matériaux naturels etc.),
- récréation d'espaces boisés et d'aménagements paysagers permettant à la faune et à la flore de trouver un site d'alimentation et de reproduction, etc.

c. Les relations humaines

c.1- Les actions de ressources humaines destinées aux agents

L'action sociale vise à "améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face aux situations difficiles". Dans cet objectif le Département s'est tout particulièrement attaché à favoriser et faciliter pour les agents la conciliation de leur vie professionnelle et familiale.

c.1.1- Les Prestations sociales

Le Département accompagne les agents en leur accordant différentes prestations sociales :

Le CNAS : depuis 2003, l'adhésion au CNAS permet aux agents de bénéficier de différentes prestations pour la famille, les enfants, les études, les vacances, le travail, la retraite, la solidarité, les prêts, les tickets CESU, les chèques réduction, les plans épargne-vacances... La cotisation pour 2016 est de 507 868 €. Nous constatons que de plus en plus d'agents réalisent leurs demandes en ligne suite au fort investissement du Service pour les inciter à une démarche de dématérialisation.

Au 15 novembre 2016 :

- 2 501 aides ont été attribuées,
 - 151 agents ont bénéficié de tickets CESU,
 - 379 agents ont eu un plan épargne vacances bonifié,
 - 1 724 commandes de chèques culture, loisirs ou billetterie ont été enregistrées
 - 177 agents ont réservé leur séjour vacances par l'intermédiaire du CNAS
 - 377 abonnements auprès de magazines et ou achat de chèques de réduction
 - 38 prêts accordés.
- Les subventions versées aux agents pour améliorer leur quotidien :
- Restaurant Inter Administratif :
 - ✓ les agents bénéficient d'une subvention versée directement au restaurant inter-administratif afin de favoriser la prise des repas près de leur lieu de travail et ainsi réduire les déplacements pendant la pause méridienne.
 - ✓ Une subvention d'investissement (5 200 €) et de fonctionnement (17 500 €) est également versée. A noter que le Conseil d'Administration du RIA a engagé une démarche qualité qui comprend l'utilisation de produits bio et régionaux, ce qui contribue à lutter efficacement contre la dégradation de l'environnement, à favoriser les circuits courts tout en assurant une alimentation de qualité.
 - Crèche ou halte-garderie : une aide est accordée aux agents confiant leur(s) enfant(s) à l'association Pom'Cannelle.
 - Le handicap :
 - ✓ une aide est accordée pour aider les agents dans la prise en charge de leur enfant en situation de handicap.
 - ✓ Des CESU Vie Active sont proposés aux agents en situation de handicap pour améliorer la vie quotidienne. En 2016, 85 agents ont demandé à en bénéficier, pour un montant total de 65 062 €.
- L'arbre de Noël constitue un temps fort de l'année car il favorise tout à la fois un moment privilégié en famille et un temps de convivialité entre collègues. A cette occasion, des agents prévoient des déplacements éco-citoyens en favorisant le co-voiturage. Environ 1 290 enfants sont concernés.

c.1.2- La formation

- Le Département de la Marne a confié à la délégation régionale du CNFPT la réalisation d'une part importante de son plan de formation. En 2015, il a renouvelé son contrat d'objectifs territorialisés (COT) pour la période 2015-2017.

Le plan de formation 2015- 2017 tend vers un triple objectif :

- Prendre en compte les enjeux des directions, liés à leurs réalités et anticiper si possible les compétences qui leurs seraient dévolues.
- Assurer les formations obligatoires réglementaires et le perfectionnement des agents ainsi que leur promotion.
- Accompagner les encadrants et les agents à la gestion de leurs réalités quotidiennes, et prévenir les risques psycho sociaux.

Le CNFPT souscrit aux priorités définies par la Collectivité et défend par ailleurs cinq grandes causes :

- La lutte contre l'illettrisme
- La prise en compte du handicap
- La prévention de la sécurité et de la santé en milieu professionnel
- La prise en compte du développement durable
- La prévention des discriminations.

- Depuis 2013, nous procédons à des inscriptions en ligne pour l'ensemble de l'offre catalogue ; depuis cette année les formations en intra sont également renseignées sous cette forme dématérialisée, ce qui a permis au CNFPT de réduire très considérablement son empreinte carbone. Le Département, pour sa part, procède depuis à l'envoi de l'ensemble des convocations et documents par voie dématérialisée.

Par exemple : au 31 octobre 2016, 1 709 inscriptions en ligne ont pu ainsi être adressées à notre partenaire de cette façon.

c.1.3- Suivi des agents

Depuis 2009, un poste d'assistante sociale du personnel (ASP) a été créé au sein de la collectivité pour répondre à la fois à la réglementation en matière de santé au travail et évaluer les difficultés et besoins des agents afin de favoriser un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

- Le suivi social

Une partie des interventions de l'ASP consiste à épauler les agents qui rencontrent des difficultés dans leur vie quotidienne. L'assistante sociale peut, par exemple, être consultée :

- lors d'événements familiaux malheureusement difficiles à surmonter seul tels que la séparation d'un couple, des difficultés relationnelles intra-familiales, le décès d'un membre de la famille ;
- en cas de difficultés financières dues à un événement, le chômage d'un conjoint, des problèmes de santé, une difficulté de gestion budgétaire ;
- pour la recherche d'un logement ;
- pour des questions touchant à la législation sociale ou au domaine juridique ;
- pour aider à la résolution d'un problème lié à un dossier administratif mal engagé.

Les agents peuvent également rencontrer des difficultés dans le cadre de leur travail ; l'assistante sociale du personnel peut intervenir sur des questions liées à :

- un état de santé nécessitant un arrêt prolongé et des traitements lourds ;
- la protection sociale du fonctionnaire et la législation sociale ;
- des difficultés relationnelles au sein d'une équipe ;
- un problème de stress en situation professionnelle ;
- une nouvelle organisation de service...

Il peut aussi s'agir d'un accompagnement lors d'une reprise de travail ou sur un poste aménagé pour raison de handicap ou en prévention d'une dégradation de l'état de santé.

L'assistante sociale est en effet un observateur social ce qui lui permet de réaliser des diagnostics précis. Ses interventions peuvent mettre en lumière des situations de souffrance au travail, des dysfonctionnements et peuvent permettre d'améliorer les pratiques professionnelles.

La principale difficulté réside dans l'évaluation des actions menées qui sont, par définition, discrètes. Les objectifs sont de voir le climat social s'améliorer sur plusieurs années et de diminuer l'absentéisme.

➤ Santé et vie professionnelle

L'ASP, dans le cadre d'une convention signée en 2008, travaille en partenariat avec le centre de gestion de la Marne pour l'organisation des visites médicales. Elle participe à l'adaptation du poste de travail des agents ayant des restrictions médicales. En cas d'impossibilité d'aménagement du poste, l'ASP accompagne les agents dans une procédure de reclassement professionnel, selon leur projet.

L'assistante sociale accompagne les agents dans leurs démarches d'acceptation de la maladie et/ou du handicap en les informant sur leurs droits statutaires et sociaux, et en les soutenant dans les procédures de demandes de prestations ou de reconnaissance liées à leur pathologie.

L'objectif est de parvenir à développer une politique du handicap au sein de la collectivité, favorisant les conditions de travail pour ces agents.

c.2- Les actions pour l'éducation

c.2.1- L'éducation, un enjeu de développement durable

L'éducation constitue une priorité pour le Département qui consacre chaque année une part importante de son budget au fonctionnement et à l'investissement dans les collèges dans le but de favoriser l'apprentissage des collégiens.

La politique éducative du Département repose sur deux objectifs principaux :

- offrir des conditions de réussite, d'épanouissement et de citoyenneté à chaque élève, en donnant les moyens nécessaires au fonctionnement de l'établissement et à la réalisation de projets ;
- investir dans des collèges accueillants, ouverts sur l'extérieur et adaptés aux technologies actuelles, en réalisant les travaux nécessaires et en procédant à des acquisitions de mobilier, matériel ou équipements informatiques.

L'action forte du Département en matière éducative montre bien son attachement aux collèges et au partenariat développé avec la Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale afin d'offrir des conditions d'accueil optimales aux élèves.

Cette implication se traduit par une dotation en crédits de fonctionnement substantielle et par des opérations de travaux conséquentes dans les établissements qui en ont besoin. Le Département déploie également une politique volontaire en matière culturelle et sportive afin d'offrir, dans la mesure du possible, un égal accès de chaque enfant à la culture et aux sports et de développer un parcours citoyen.

c.2.2- Des initiatives visant à favoriser l'ouverture des jeunes vers le monde de demain

Le Département déploie une politique volontaire afin de soutenir l'égal accès de chaque élève à la culture et de favoriser son ouverture sur le monde :

- en permettant aux jeunes de se familiariser avec le monde professionnel (« Entreprendre pour apprendre »),
- en participant aux séjours scolaires dans la Marne et à l'étranger,
- en favorisant l'accès à des productions artistiques et l'investissement personnel des élèves aux projets culturels en milieu scolaire (Collèges au cinéma, Collèges à l'Opéra, Collèges en scène, PAC-PAG,...).

Le Département met également en œuvre plusieurs actions favorisant l'accès des jeunes à la santé et au sport ainsi que la transmission de ses valeurs (subventionnement de l'activité piscine et de l'UNSS, financement des formations aux premiers secours, prix de la sportivité).

Des actions commémoratives du centenaire de la Grande Guerre sont menées depuis 2014 à destination des élèves marnais :

- création d'une exposition itinérante « La Marne dans la Grande Guerre » (10 exemplaires).
- Diverses actions seront menées jusqu'en 2018 : il semble en effet important d'encourager la mise en place d'actions concrètes pour aider les jeunes à comprendre cette période tragique du territoire marnais et de l'Histoire de la France.

c.2.3- Le déploiement des technologies de l'information et de la communication dans les collèges

Après une expérimentation positive au sein de trois établissements pendant l'année scolaire 2011/2012, le Département a décidé de déployer progressivement, dans les collèges volontaires, un Espace Numérique de Travail (ENT). Cet outil de gestion et de partage est accessible à l'ensemble de la communauté éducative (parents, élèves, professeurs, administration, agents...) depuis tout ordinateur connecté à Internet. Les enjeux d'un tel dispositif sont multiples : dématérialisation des outils de travail et par là même allègement du poids du cartable, création d'une interface entre la communauté éducative et les familles, modernisation des enseignements répondant ainsi à l'attente des jeunes enseignants, gestion simplifiée et partagée de la vie scolaire, etc...

La 1^{ère} phase du déploiement, intervenue dès la rentrée scolaire 2012, a concerné 10 collèges (3 établissements expérimentateurs + 7 nouveaux collèges). Lors de la 2^{ème} phase du déploiement pour la rentrée 2013, ce sont 8 établissements supplémentaires qui se sont portés volontaires pour bénéficier de ce logiciel. A la rentrée 2014, pour la 3^{ème} phase du déploiement, ce sont 18 collèges de plus qui peuvent utiliser l'Espace Numérique de Travail entièrement financé par le Département.

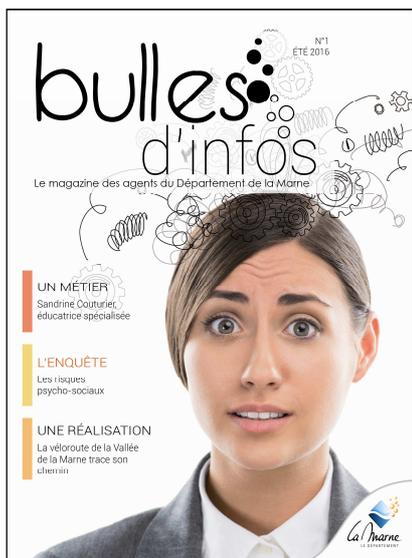
Depuis la rentrée 2015, tous les collèges publics (47) disposent du même outil numérique, ce qui facilite les échanges inter-établissements. Le Département s'associe en étroite collaboration avec la Délégation académique au Numérique du Rectorat pour accompagner les équipes de direction et pédagogiques dans la prise en main de l'outil.

d. La cohésion sociale, la solidarité entre territoires et générations

d.1- Développer la communication interne

Depuis plusieurs années, de nouvelles pratiques professionnelles et de nouveaux modes de gestion sont recherchés pour optimiser les ressources humaines et les compétences, afin de maîtriser la dépense publique. Les contraintes budgétaires que connaît le Département ont rendu plus impérieuse encore cette nécessité et conduit la collectivité à une recherche constante d'économies. Le non-remplacement de personnels, le transfert à d'autres collectivités de certaines de nos compétences, les modifications de l'organisation territoriale, l'incertitude même qui a plané sur l'avenir des Départements sont autant de sujets qui ont interrogé nos collaborateurs. C'est dire si, dans ce contexte, la communication interne s'avère une nécessité pour veiller à la cohésion de la collectivité, à une bonne circulation des informations en son sein et au maintien de la mobilisation et la satisfaction des agents.

Confiée à une chercheuse en Sciences humaines de l'Université de Reims, la réalisation d'une enquête sur la prévention des risques psycho-sociaux dans la collectivité a permis de mettre en place un nouvel outil de communication : le journal interne. Ce support trimestriel de 16 pages est rédigé exclusivement par les agents du Département qui choisissent les thèmes et les angles des articles qui paraissent. Deux numéros sont déjà parus en 2016. L'un portait sur l'enquête sur « les risques psycho-sociaux », l'autre sur le « nouveau virage du service des transports et de la mobilité ».



d.2- Accompagner le Plan Climat-Énergie Territorial

Après avoir établi en 2012 son bilan des gaz à effet de serre, notre collectivité s'est tout naturellement engagée dans la réalisation de son Plan Climat Energie Territorial, accompagnée par un cabinet spécialisé. Des groupes de travail, ouverts à l'ensemble des agents volontaires, se sont réunis autour de trois grandes thématiques : des achats durables, les économies d'énergie et des déplacements sobres en carbone. La direction de la communication a suivi l'ensemble de ces ateliers et travaillé à l'élaboration d'un plan de communication pour accompagner les changements induits par la conception et la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial de la collectivité.

Elle accompagne ainsi les actions organisées par le Département à l'occasion des événements nationaux dédiés au développement durable : semaine de la mobilité et semaine du développement durable. Par ailleurs, dans le prolongement des actions proposées en 2015 autour de la COP 21, le Département a organisé en interne un concours photographique sur le thème « la pluie et le beau temps dans la Marne ». 18 collègues, photographes amateurs, ont participé. Le concours a récompensé 3 lauréats. Cette action nouvelle conjugue communication interne et sensibilisation au développement durable. Nous avons, enfin, assuré la promotion des véhicules électriques dont s'est équipés la collectivité auprès de ses agents.

d.3- L'égal accès de tous aux emplois publics

d.3.1- Les agents en situation de handicap

En 2016, l'assistante sociale du personnel a accompagné **7 agents** qui ont fait reconnaître leur handicap auprès de la MDPH. Au **31 décembre 2016**, le Département compte **140 agents** reconnus en situation de handicap dans ses effectifs, ce qui signifie que la collectivité a atteint les 6% de l'obligation d'emploi.

d.3.2- L'accessibilité des locaux

Depuis la loi sur l'accessibilité de 2005, le Département de la Marne a toujours consacré une part de son budget à l'amélioration des conditions d'accès du patrimoine départemental aux personnes à mobilité réduite. Depuis 2007, le programme de travaux annuel intègre toujours certaines opérations pour améliorer l'accessibilité des PMR (mise aux normes de blocs sanitaires, création de rampes d'accès, élargissement de portes,...). Il est également à noter que le Département reconstruit ou restructure un collège et un bâtiment administratif par an, ce qui répond à tous les besoins d'accessibilité.

Ainsi, entre 2007 et 2015, le taux d'accessibilité de notre patrimoine a progressé en passant de 38% à 62 %.

En janvier 2016, l'Assemblée départementale a voté une autorisation de programme pour la réalisation de travaux d'accessibilité conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmée validé depuis lors par la Préfecture en février 2016.

En 2016 les sites suivants ont fait l'objet de travaux :

- Le collège Claude-Nicolas Ledoux à DORMANS (ascenseur)
- Le collège Raymond Sirot à GUEUX (cheminement et garde-corps)
- Etudes pour la création d'un ascenseur à la DGSD (plan d'urbanisme finalisé)
- CSD J.M. Laudat à Epernay (travaux d'accessibilité liés à la fusion des 2 CSD en cours)

Pour poursuivre la mise en accessibilité de notre patrimoine, les actions suivantes seront menées en 2017 pour un montant de 1,4 million :

- Le collège Paul Eluard à Verzy (divers aménagements)
- Le collège Yvette Lundy à Ay Champagne (création d'ascenseurs et cheminements)
- Le collège Pierre de Coubertin à Cormontreuil (cheminements, escaliers, mains courantes)
- Le collège Claude Nicolas Ledoux à Dormans (cheminements, escaliers, sanitaires)
- Le collège Grand Morin à Esternay (cheminements, escaliers, mains courantes)
- Le collège Henri Guillaumet à Mourmelon le Grand (cheminements, escaliers, mains courantes)
- CSD de Fismes – création de cheminement adaptés
- CSD Croix Rouge à Reims – création de cheminements adaptés et élargissement de portes
- CSD Pont de Laon à Reims - création de cheminements adaptés et élargissement de portes
- Foyer le Jolivet à Suippes – création de cheminements
- Maison des Services Sociaux à Châlons-en-Champagne - création de cheminements et installation d'un monte-handicapé
- DSD à Châlons-en-Champagne – création de sanitaires handicapés et création des cheminements adaptés
- Hôtel du Département à Châlons-en-Champagne - création de cheminements adaptés et de rampes d'accès
- Archives Départementales à Châlons-en-Champagne - création de cheminements adaptés
- Divers collèges nécessitant des aménagements mineurs indispensables à leur fonctionnement et en relation directe avec la mise en accessibilité (bandes podotactiles...)

e. Des modes de production et de consommation responsables

e.1- La dématérialisation des échanges

D'une manière générale, le développement de l'informatique mais surtout des échanges numériques et la technique du Web ont développé la transmission de flux d'informations dématérialisés entre les administrations, les entreprises et les particuliers. L'équipement d'un grand nombre de nos collaborateurs en matériel informatique, la mise en place au niveau départemental d'un réseau sécurisé a permis à notre collectivité de s'engager dans la voie de la dématérialisation des échanges. La création d'une seconde salle de serveur (Data center 1) en 2015 a fiabilisé, accéléré les échanges et a sécurisé la conservation des documents.

Même si elle y contribue, cette démarche ne vise pas uniquement à réduire le volume de papiers consommés. Elle favorise une transmission plus rapide de l'information, un traitement automatisé de certaines tâches répétitives ou de contrôle où l'intervention humaine n'apporte pas de plus-value.

Ainsi, depuis 2008, la dématérialisation au sein des services du Département est une réalité quotidienne tant dans le fonctionnement interne des services, que dans les échanges avec nos partenaires ou avec nos concitoyens. Chaque année, de nouveaux domaines sont concernés.

e.1.1- la dématérialisation au sein des services du Département et avec les partenaires

C'est cet aspect qui a été développé en premier. Dès 2008, en interne, la gestion dématérialisée de la rédaction des rapports pour la Commission permanente ou pour l'Assemblée départementale et des différents visas nécessaires a été mise en place au sein des services. Dans le même temps, il en a été de même pour les délibérations ainsi que pour la constitution du recueil des actes administratifs du Conseil départemental.

Prenant appui sur cette première expérience, la gestion dématérialisée des documents et le travail collaboratif sur la plateforme « SharePoint » ou sur des outils métiers se sont développés au sein des services. C'est ainsi, à titre d'exemple, que la gestion entre les circonscriptions de la solidarité départementale et le service insertion logement social des dossiers FSL s'effectue via l'outil SharePoint. Il en est de même pour la gestion des dossiers de transports scolaires des élèves handicapés entre la MDPH et le service mobilité. En parallèle, les développements réalisés sur les applications métiers, en particulier dans le domaine des ressources humaines, ont permis de mettre en œuvre une gestion dématérialisée des congés des agents, des remboursements des frais de missions ou le paiement des heures supplémentaires.

Dans le même temps un certain nombre de nos partenaires ont aussi développé des outils permettant une gestion dématérialisée des démarches que nous faisons auparavant au format papier : commande sur le site de l'UGAP, télé déclaration de la TVA, du 1% solidarité, etc...

Depuis 2012, le Département a mis en place une procédure de remboursement dématérialisée des frais de déplacement et de prise en charge partielle des abonnements domicile-travail en transport en commun avec le logiciel « E-mission ». Les remboursements sont intégrés directement sur la fiche de paye des agents. Environ 3 000 demandes ont fait l'objet d'un traitement dématérialisé en 2016.

Durant l'année 2016, le développement des échanges dématérialisés a essentiellement concerné :

- la transmission dématérialisée des rapports de session et de commission permanente aux conseillers départementaux qui le souhaitent, des rapports d'analyse présentés à la CAO. Par ailleurs, des espaces dédiés à la mise à disposition de documents de travail pour les membres du bureau et/ou des commissions ont également été créés.
- le développement des outils nomades, et particulièrement des tablettes. Ceci permet désormais d'envisager l'utilisation de documents dématérialisés à l'extérieur des services du Département. Après une expérimentation au sein des services de la direction des bâtiments dans le cadre des réunions de chantier, cette modalité de travail s'est développée en 2016 dans le domaine social particulièrement pour l'équipe d'évaluation à domicile de l'APA.

- La dématérialisation des échanges comptables s'est poursuivie au rythme du calendrier national du PES V2. En 2016, les bordereaux mandats et titres signés électroniquement et envoyés par flux dématérialisés au payeur ont été enrichis des pièces justificatives dématérialisées pour les dépenses déjà envoyées sur support électronique (CD) en 2015.
- les travaux préparatifs à l'obligation réglementaire pour les entreprises de plus de 5 000 salariés ou leurs filiales et les établissements publics de transmettre leurs factures dématérialisées via le portail Chorus Pro de la DDFIP. Le paramétrage de cet outil s'est fait en collaboration avec les services de la DDFIP pour pouvoir réceptionner ces documents au 01/01/17. Les factures reçues de CPP seront enregistrées dans une GED transversale à l'ensemble des services de la collectivité dont l'arborescence sur 3 niveaux est actuellement en cours de finalisation avec les services gestionnaires.

e.1.2- Les échanges dématérialisés avec les usagers du service public

Dans ce domaine, il ne s'agit pas de remplacer des échanges traditionnels par des échanges numériques mais de proposer aux usagers qui le souhaitent, cette nouvelle modalité d'accès et de transmission d'informations. Ces nouvelles pratiques sont présentées dans la partie consacrée au site internet du Département. Néanmoins les nouvelles modalités de règlement des titres par les usagers peuvent, ici, servir d'exemple.

Un dispositif similaire mais concernant les recettes liées aux transports scolaires encaissées via une régie de recettes a été mis en place, en 2013. Le recours à cette modalité par les familles pour souscrire un abonnement scolaire a fortement augmenté passant de 20% en 2013 à près de 50% en 2015.

e.1.3- Favoriser la dématérialisation dans les collectivités locales

Si le Département s'est engagé dans le développement des échanges dématérialisés au sein de ses services, dans le cadre de ses relations avec ses partenaires et ses usagers, il souhaite également apporter son soutien au développement de la dématérialisation au sein d'autres collectivités locales. C'est à cet objectif que répond la création, en 2012, de la société publique locale « SPL Xdémat » avec les Départements de l'Aube et des Ardennes. Cette société a pour objet de proposer aux collectivités des outils de dématérialisation adaptés à leurs besoins et à un coût modéré du fait de la mutualisation des moyens.

En 2016, près de 80 Communes ou Communautés de Communes marnaises supplémentaires sont devenues actionnaires de la société. Désormais plus de 220 collectivités bénéficient des solutions Xactes pour adresser leurs actes au contrôle de légalité et Xmarchés pour faire paraître leurs appels d'offres.

Les collectivités qui le souhaitent ont également la possibilité de bénéficier d'autres solutions développées par la SPL depuis sa création (Xfluco pour les flux comptable, Xelec pour la gestion des listes électorales, Xparaph pour viser et signer électroniquement les courriers,...).

Par ailleurs, afin d'accompagner le développement de la gestion dématérialisée des dossiers et des documents au sein des collectivités marnaises, l'Assemblée départementale a décidé de doter les Archives départementales d'un logiciel de gestion des archives au format électronique développé par la SPL : Xsacha et de proposer d'assurer la gestion des archives électroniques pour leur compte en passant une convention avec le Département et les Archives départementales.

En 2016, 30 Communes et EPCI ont répondu favorablement à cette proposition visant à fiabiliser et sécuriser la conservation des documents au format numérique transmis via les outils développés par SPL Xdemat.

e.2- Les filières de recyclage

Optimiser les ressources, éviter les gaspillages, encourager la réutilisation et le recyclage des matériaux sont des objectifs de développement durable. Le Conseil départemental a mis en place plusieurs filières de tri, notamment pour le papier, les emballages, les piles,...

e.2.1- le recyclage informatique

Le service informatique est l'un des acteurs dans ce domaine. Il attache une importance toute particulière lors de l'achat de ses matériels (PC, portables, imprimantes, téléphones et autres équipements) à la consommation d'énergie de ces derniers ainsi que les matériaux utilisés pour leur fabrication. C'est dans cette perspective que s'inscrit le projet initié en 2013 de déployer des terminaux passifs moins énergivores au sein des CSD et des CIP. En effet ils consomment 5 w/h au lieu de 80w/h pour un poste fixe traditionnel et permettent la suppression des serveurs locaux. Après une phase expérimentale en 2013, le déploiement de ce dispositif a débuté en 2014.

L'ensemble des CSD, y compris celle de Reims depuis fin 2016, sont désormais équipées. Le déploiement a débuté sur les services centraux.

Par ailleurs, l'ensemble des ordinateurs sont éteints à distance le vendredi soir, pour qu'ils ne consomment rien durant le week-end.

En ce qui concerne le recyclage du matériel hors d'usage, il est emmené à la déchetterie et détruit ou démantelé selon les normes en vigueur. Pour les autres matériels, enlevés car obsolètes, ils sont donnés à des associations ou à des agents du Conseil départemental. Depuis peu, ils peuvent également être utilisés dans certains collèges ou mis à disposition du Foyer de l'Enfance.

Les téléphones portables sont retournés à l'opérateur Orange, titulaire de notre marché de télécommunication, qui les recycle via une association caritative. Les consommables des imprimantes et des photocopieurs multifonctions sont conservés sur chaque site avant d'être récupérés par une association qui les recycle ou les détruit dans le respect des normes en vigueur.

Pour ce qui concerne la gestion des imprimantes, une réflexion a été conduite au cours de l'année 2013 visant à mieux connaître le parc d'imprimantes et photocopieurs et les coûts de gestion associés. Sur la base des conclusions de cette réflexion, des solutions pour une gestion optimisée des impressions au sein des services du Département ont été proposées. Les préconisations portent essentiellement sur la réduction du nombre de points d'impression, l'installation de multifonctions de nouvelle génération plus économes en énergie et en consommable et le paramétrage systématique des impressions en recto/verso et en noir et blanc.

Un marché de location d'imprimantes est en cours et la mise en œuvre des préconisations devraient être finalisées en 2017.

Un marché existe aussi pour les multifonctions qui sont privilégiées lors d'une nouvelle installation (dans l'optique du PES V2, et de la dématérialisation plus généralement).

e.2.2- la gestion du papier

Le service de l'imprimerie utilise des papiers en grand format qu'elle façonne en fonction des impressions demandées. Ce façonnage engendre des chutes de papiers qui sont revendues à une société spécialisée. Le volume représente 1,13 tonne.

Depuis 2010, les émetteurs de papiers ont l'obligation légale de financer et d'organiser le recyclage pour assurer la pérennité du papier. Toutes les structures publiques ou privées émettant plus de 5 tonnes de papiers doivent obligatoirement s'acquitter auprès d'Ecofolio d'une éco-contribution. Pour répondre à cette obligation, une évaluation annuelle de la quantité de papiers assujettis à la taxe Ecofolio est faite par le service de l'imprimerie pour le Département. Pour cela, le service réalise des tableaux de suivi de l'ensemble des travaux effectués au cours de l'année et travaille en transversalité avec les directions pour recueillir le volume des travaux commandés à l'extérieur. Cette nouvelle gestion permet de connaître la quantité de papier et donc, de mieux la maîtriser ce qui permet de réaliser des économies.

Pour les impressions plus importantes, soit par leur nombre de pages, soit par la quantité demandée, le service imprimerie a mis en œuvre dans l'intranet un formulaire de soumission des travaux d'impression. L'utilisateur transmet sa demande par voie dématérialisée. Ce système permet d'économiser de l'encre et du papier.

En 2015, la charte graphique du Département a évolué au regard du changement de dénomination de la collectivité. Les anciens papiers entêtes et les enveloppes ont été répartis pour éviter tout gaspillage. Le surplus de papier a été récupéré, transformé en blocs et distribué à la demande des agents.

e.2.3- les autres filières de recyclage du service imprimerie

De nombreuses palettes auparavant destinées à la destruction sont, depuis 2014, cédées gratuitement au Foyer Charcot de Châlons-en-Champagne qui les recycle en divers mobiliers. Par ailleurs, les consommables des copieurs numériques (cartouches, développeurs, bacs de résidus, etc.) et les produits dangereux sont collectés par une entreprise spécialisée dans le traitement de ces déchets.

e.3- Les Marchés publics

Dans le cadre de nos marchés publics, le développement durable s'est traduit par l'introduction de "clauses de développement durable" dans le cahier des charges de certains marchés :

- en matière de bâtiment avec l'insertion d'une clause sociale dans des marchés relatifs à des reconstructions de collèges.

En 2016, le marché de reconstruction du collège Université de Reims prévoit que chacun des titulaires des lots VRD, clos-couvert et peinture doit réserver un nombre d'heures de travail à des personnes en insertion. Cette clause est stipulée dans le CCAP de la manière suivante :

" Chacun des titulaires des marchés des corps d'état cités ci-après devra réserver au minimum le nombre d'heures de travail données ci-dessous à des personnes en insertion employées dans les conditions visées expressément à l'article 1.2.1 et suivants.

Cette clause est également applicable en cas de recours à la sous-traitance.

<i>Lot concerné</i>	<i>Nombre d'heures réservées sur toute la durée du chantier</i>
<i>Lot 1 CLOS COUVERT</i>	<i>3 400</i>
<i>Lot 9 PEINTURE</i>	<i>900</i>
<i>Lot 14 VRD</i>	<i>1 500 "</i>

- mais aussi en matière de voirie avec l'autorisation des variantes permettant aux candidats des propositions « environnementales » (enrobés basse température par exemple) et également par l'analyse du Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED) au stade de l'offre.

Une plateforme dématérialisée mutualisée est également utilisée dans le cadre d'une SPL, dénommée SPL.XDEMAT, depuis le premier semestre 2012, permettant ainsi la diffusion de nos consultations, le retrait de dossiers et le dépôt d'offres dématérialisées à large échelle couvrant 6 départements (les Départements de l'Aube, des Ardennes, de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse et de la Marne).

Vous trouverez les statistiques relatives au Département de la Marne pour l'année 2016 ci-après sachant que le nombre d'entreprises inscrites sur la plate-forme est passé de 16 380 en 2015 à 18 626 en 2016 et le nombre de plis dématérialisés de 71 en 2015 à 124 en 2016.

Statistiques : Administrateur -- www.marches-marne.fr

Nombre d'entreprises inscrites	18626
Nombre d'avis d'appel public publiés	74
Procédures formalisées	13
MAPA avec réponse électronique	57
MAPA sans réponse électronique	2
Nombre d'avis rectificatifs publiés	1
Nombre de questions posées	91
Nombre de retraits identifiés	835
Nombre de retraits anonymes	2315
Nombre de plis électroniques reçus	124

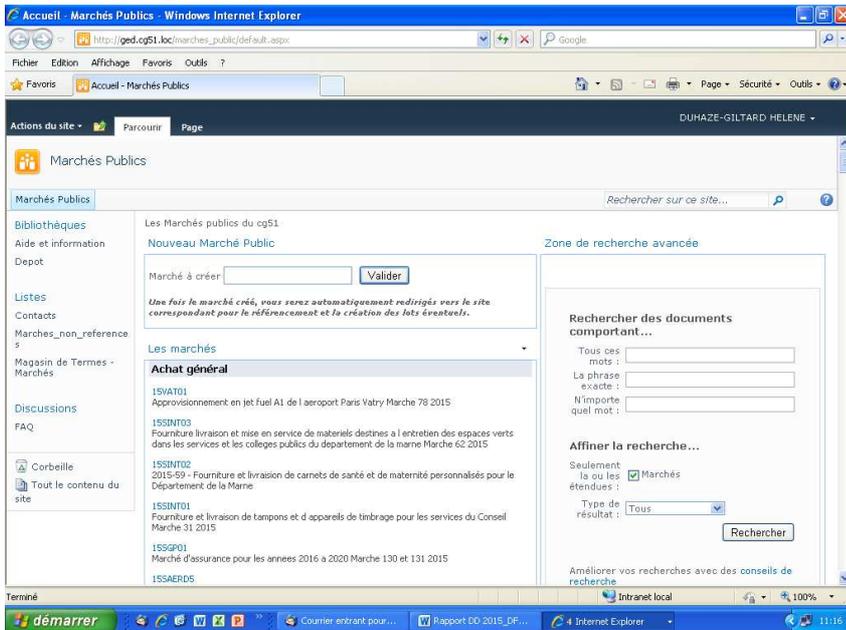
**Liste des avis d'appel public à la concurrence publiés sur
www.marches-marne.fr**

AO-VIABILITE	<p>Titre : Prestations de viabilité hivernale sur les routes départementales 2017-2020 Classification : Services - Assainissement, voirie et gestion des déchets Passation : Appel d'offres ouvert Nombre de réponses électroniques : 0</p>	25/11/2016 à 12:00		
TERMINAUX2017	<p>Titre : Acquisition de terminaux légers avec écrans Classification : Fournitures - Machines de bureau et matériel informatique Passation : Procédure adaptée ouverte Nombre de réponses électroniques : 0</p>	21/11/2016 à 12:00		
NETTOY-2017	<p>Titre : Prestations de nettoyage sur différents sites du Département de la Marne Classification : Services - Nettoyage des locaux Passation : Appel d'offres ouvert Nombre de réponses électroniques : 0</p>	21/11/2016 à 12:00		
MAINT-ASCEN	<p>Titre : Maintenance ascenseurs 2017-2020 Classification : Services - Entretien, réparation, maintenance Passation : Procédure adaptée ouverte Nombre de réponses électroniques : 0</p>	08/11/2016 à 12:00		Aucune transmission
CONT-OBLI-REG	<p>Titre : Contrôle et vérification dans le cadre des obligations réglementaires (Route et matériel) Classification : Services - Contrôle technique Passation : Appel d'offres ouvert Nombre de réponses électroniques : 1</p>	08/11/2016 à 12:00		Aucune transmission
SAUVEG-INFO	<p>Titre : Acquisition d'une solution de sauvegarde Classification : Fournitures - Machines de bureau et matériel informatique Passation : Procédure adaptée ouverte Nombre de réponses électroniques : 4</p>	04/11/2016 à 12:00		Aucune transmission
TXSAERDSEZANE	<p>Titre : SAERD SEZANNE - Remplacement et isolation des portes métalliques Classification : Travaux - Travaux de construction ou de réhabilitation de bâtiments Passation : Procédure adaptée ouverte Nombre de réponses électroniques : 0</p>	03/11/2016 à 12:00		Aucune transmission

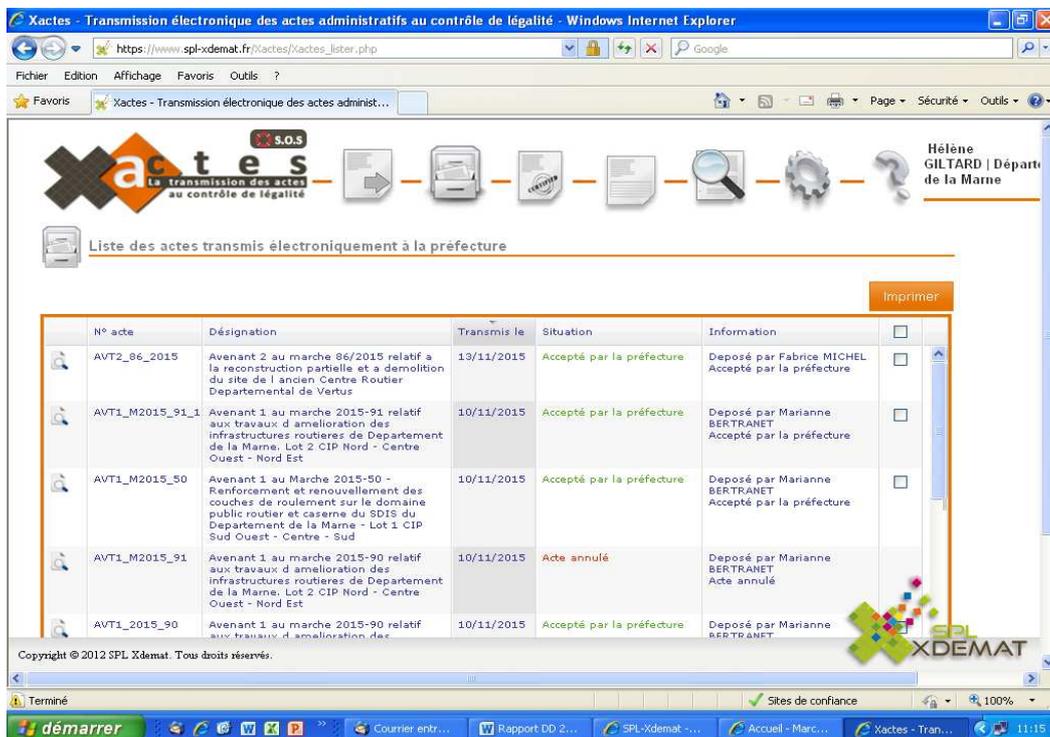
N° Ordre	Date du dépôt	Type de pli	Taille
1	03/11/2016 - 12:29:55	Electronique	8660 Ko
2	04/11/2016 - 09:33:26	Electronique	17247 Ko
3	04/11/2016 - 10:10:10	Electronique	9476 Ko
4	04/11/2016 - 11:14:07	Electronique	8263 Ko

Depuis trois ans, le service des achats et des marchés publics utilise une gestion électronique des données (GED marchés) accessible à tous les services du Département sur laquelle ceux-ci peuvent consulter leurs marchés notifiés et actes dérivés (avenants, actes de sous-traitance...).

Cet outil a, en outre, été rendu accessible à la Paierie départementale.



De plus, le Département transmet électroniquement les marchés publics au contrôle de légalité via le module XActes de la SPL depuis le mois d'octobre 2013.



Le Département utilise également, depuis un an, un autre outil collaboratif (KBOX) à destination des élus membres de la Commission d'appel d'offres afin de leur faire parvenir les rapports d'analyse de manière dématérialisée en amont des réunions comme cela se fait pour les rapports à l'Assemblée et à la Commission permanente.

Il convient de rappeler également que les convocations aux Commissions d'appel d'offres se font par courriel depuis quelques années et une réflexion s'est engagée pour utiliser le parapheur électronique (XPARAPH).

e.4- Equilibre alimentaire dans les restaurations scolaires des collèges

Le Département porte une attention particulière à l'équilibre alimentaire et à la prévention de l'obésité dans les demi-pensions des collèges relevant de sa compétence.

Les pratiques sont néanmoins très différentes d'un établissement à l'autre (produits frais, produits locaux, produits bio,...). Or, dans le cadre de la mise en place des recommandations relatives à la nutrition du Groupe d'études des marchés de restauration collective et de nutrition (GEMRCN) en date du 4 mai 2007, mises à jour en octobre 2011, le Département a souhaité accompagner les collèges dans cette démarche. Les objectifs nutritionnels du GEMRCN sont :

- d'augmenter la consommation de fruits, de légumes et de féculents
- de diminuer les apports lipides
- de rééquilibrer les apports d'acides gras
- de diminuer la consommation de glucides simples ajoutés
- d'augmenter les apports de fer
- d'augmenter les apports calciques

Le Département a également développé un logiciel dédié permettant aux gestionnaires et chefs de cuisine d'élaborer leurs menus en respectant les recommandations du GEMRCN.

Par ailleurs, le Département soutient le développement de l'approvisionnement des restaurations de collèges en produits locaux et donc en circuits de proximité.

Ainsi, le Département a développé un partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Marne pour la mise en place d'une plateforme virtuelle d'approvisionnement local : *Local' Appro51* (www.localappro51.fr).

Opérationnelle depuis octobre 2014, la plateforme *Local'Appro51*, est gérée par la Chambre d'agriculture de la Marne et permet aux différents acteurs de se mettre en contact. D'une part, les producteurs gèrent directement leurs offres et mettent régulièrement à jour leurs produits et leurs stocks. Les gestionnaires de restauration collective et scolaire, d'autre part, peuvent s'informer de l'offre proposée et passer commande directement sur ce site. Actuellement, 22 collèges sont inscrits sur la plateforme ainsi que 32 producteurs locaux.

Le Département joue dans cette action un rôle de relais dans la communication et la diffusion des actions et des informations auprès des collèges afin de soutenir le développement de l'approvisionnement local dans les cuisines des collèges de la Marne.

Le Département a souhaité renforcer son action en proposant aux chefs de cuisine et aux gestionnaires une formation dédiée à l'approvisionnement local, animée par la Chambre d'agriculture, afin de mieux appréhender les enjeux de cette action et proposer des pistes de réflexion pour engager l'approvisionnement progressif des restaurations scolaires en produits locaux.

e.5 Lutte anti-gaspillage dans les restaurations scolaires

Une action a débuté à la rentrée 2015-2016 avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Deux collèges, Trois Fontaines à Reims et Nicolas Appert à Châlons-en-Champagne, ont été retenus en tant qu'établissement pilote.

Une analyse des pratiques a été menée avec un cabinet extérieur et les conclusions ont été rendues le 12 octobre 2016 en présence de nombreux gestionnaires et chefs de cuisine des établissements.

Les axes principaux d'actions préconisées sont les suivants :

- lutte contre le gaspillage du pain (taille, positionnement dans la chaîne de distribution)
- des portions plus adaptées
- le tri au retour d'assiette
- la sensibilisation des collégiens.

Le Département assure un rôle de relais dans la mise en place des différentes actions.

II. Les actions mises en œuvre sur le territoire marnais

- a.** La lutte contre le changement climatique
- b.** La biodiversité, les milieux, les ressources
- c.** Le cadre de vie
- d.** La cohésion sociale, la solidarité entre territoires et générations
- e.** Des modes de production et de consommation responsables

II) LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE MARNAIS

a. La lutte contre le changement climatique

a.1- Le logement

a.1.1- Le fonds de solidarité logement

En 2015, 475 aides liées à la précarité énergétique (impayés électricité, gaz, combustible, eau) ont été octroyées pour un montant de 142 000 €. Le montant total des aides FSL est de 465 000 € pour 1 091 aides.

a.1.2- La lutte contre la précarité énergétique

Depuis le 23 juin 2011, le Département a décidé de s'associer au programme national de lutte contre la précarité énergétique, "Habiter mieux". Initié par l'Etat, celui-ci a pour objectif d'aider les propriétaires les plus modestes à diminuer leurs factures énergétiques en améliorant les performances de leur logement. Il permet d'apporter aux ménages des aides forfaitaires versées par l'ANAH sous réserve de conditions de ressources des propriétaires occupants et d'un gain énergétique d'au moins 25 %. Le rôle de notre collectivité consiste à faire remonter auprès des services de l'Etat, les situations de précarité énergétique dont nos services sociaux ont connaissance et à informer les bénéficiaires potentiels de l'existence de ce dispositif.

a.2- Le transport de voyageurs

Les transports de voyageurs ont différents rôles au regard des finalités du développement durable :



- ▶ via une consommation moindre de carburant par déplacement, ils sont plus écologiques que la voiture ;
- ▶ étant collectifs, ils permettent un lien social entre les usagers et de par leur présence régulière, ils assurent une cohésion des territoires ;
- ▶ en permettant de se passer de la voiture individuelle, ils permettent le développement d'une consommation plus responsable.

a.2.1- Le schéma de mobilité

Les transports constituent aujourd'hui au niveau national le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre, avec 126,8 Mt CO₂ et près de 33 % du total en 2008, ceci déjà en ne considérant que les transports intérieurs.

La répartition se fait presque à égalité entre transport de marchandises et transport de voyageurs, la voiture individuelle étant responsable de 51,2 % des émissions du secteur et les transports collectifs, hormis l'avion, étant réduits à une portion congrue.

Si l'on se réfère aux statistiques nationales (comptes des transports 2010), dans un département tel que la Marne, la répartition des voyageurs-km devrait être de l'ordre de :

- ▶ 7 000 millions de voyageurs-km pour les véhicules individuels ;
- ▶ 500 millions de voyageurs-km pour le train (TGV – relations nationales) ;
- ▶ 150 millions de voyageurs-km pour le train-TER ;
- ▶ Entre 50 et 100 millions de voyageurs-km pour les transports urbains ;
- ▶ 50 millions de voyageurs-km pour les transports interurbains par car.

Au vu de la part de la voiture, il existe donc un fort enjeu pour rationaliser les déplacements et tendre vers une augmentation de la fréquentation des transports collectifs, une plus grande occupation des voitures individuelles et un transfert vers les modes doux.

Ces enjeux sont intégrés dans les orientations du schéma de mobilité, dossier voté en mai 2010 par l'Assemblée départementale.

En octobre 2012, le volet sur la restructuration du réseau a été adopté. Il a pour objectif l'optimisation du réseau, à la fois en termes de kilomètres effectués mais aussi de types de véhicules. En particulier, une flotte de petits véhicules devrait se constituer progressivement pour remplir plusieurs fonctions :

- rabattement sur des lignes de car pour éviter de dérouter les véhicules les plus gros ;
- transport des élèves en situation de handicap ;
- transport à la demande s'il existe une volonté locale ;
- l'intermodalité avec le train et les autres réseaux régionaux est elle aussi renforcée.

Depuis septembre 2013, le réseau Marne Mobilité renforce les dessertes vers Châlons depuis Mourmelon et Suippes, Reims depuis Pontfaverger, Cormicy, Aumenancourt et Vitry le François, depuis Sermaize les Bains.

En juin 2015 la ligne à la demande 310 Sézanne – Romilly sur Seine s'est ajoutée au réseau, renforçant la desserte du territoire de Sézanne et offrant une ouverture en transport en commun vers la région parisienne via le réseau SNCF.

Des schémas de mobilité locaux sont aussi en cours de développement, dont une étude ambitieuse, axée sur le plan climat, entre les pays de Reims, Epernay, Châlons et le parc naturel de la Montagne de Reims. Le Département soutient ces initiatives.

En dehors de la rationalisation du réseau qui intègre des paramètres environnementaux, le Département est aussi attentif à l'engagement environnemental de ses prestataires. En conséquence, il impose l'inscription à la charte « Objectif CO2 » de l'ADEME qui lui semble la plus adaptée au contexte. Cette volonté forte du Département s'accompagne de pénalités pécuniaires si des sociétés ne respectent pas cet engagement. En septembre 2016, 7 entreprises ont finalisé leur engagement, 2 sont en cours de signature et une n'a pas engagé de démarche. Ces 3 sociétés sont amendées d'un centime du kilomètre depuis septembre 2015.

a.2.2- La LGV Est Européenne

Afin d'encourager le développement des transports collectifs, le Département participe au financement de la LGV Est Européenne qui permet de relier Paris à Strasbourg en passant par Reims. Celle-ci traverse tout le département de la Marne, d'Ouest en Est, sur 110 km de long, et concerne le territoire de 54 Communes. Le Département de la Marne a participé au financement du premier tronçon de 310 km, entre Vaires-sur-Marne en Ile-de-France et Baudrecourt en Lorraine, mis en service en 2007.

Pour cette première phase dont le coût définitif s'est élevé à 3 500 millions d'euros, le Département a apporté une contribution à hauteur de 31 M€, répartis ainsi :

- ▶ Travaux RFF 28,35 M€
- ▶ Travaux SNCF 2,65 M€

Le Département participe également au financement de la seconde phase de la LGV, soit un tronçon de 106 km situés entre Baudrecourt et Strasbourg. Le coût de ce projet est estimé à 2 010 millions d'euros aux conditions économiques de juin 2008. Le Département est quant à lui sollicité à hauteur de 16,08 M€ soit 0,8% du coût de l'opération. Ce tronçon a été mis en service en juillet 2016.

b. La biodiversité, les milieux, les ressources

b.1- La politique de l'eau, l'hydraulique

Afin de prévenir au mieux des épisodes tels que des inondations et des coulées de boue, le Département s'est engagé, depuis plusieurs années, dans un programme d'actions en matière d'aménagement hydraulique des rivières et des bassins qui se décompose de la façon suivante :

- ▶ l'hydraulique des rivières,
- ▶ l'hydraulique des coteaux.

b.1.1- Hydraulique des rivières et des bassins

Afin de coordonner et d'harmoniser les actions d'aménagement effectuées au coup par coup sur les différents tronçons des rivières, le Département de la Marne soutient de longue date les initiatives visant à fédérer les collectivités compétentes dans le cadre d'établissements publics cohérents à l'échelle de chaque bassin versant. Ainsi, à l'heure actuelle, les différentes opérations entreprises pour la restauration et l'entretien des cours d'eau bénéficient d'un soutien financier :

- ▶ soit au travers des actions menées par l'Entente Marne et l'Entente Oise-Aisne, qui représentent en termes hydraulique la majeure partie de notre territoire,
- ▶ soit au travers d'un programme spécifique d'aide à l'aménagement des cours d'eau. Celui-ci concerne le bassin de l'Aube et de la Seine, où pour l'instant, aucune structure n'a pu être mise en place.

b.1.2- Hydraulique des coteaux viticoles



Les actions menées en matière d'hydraulique des coteaux ont pour objet la réalisation d'opérations d'aménagement hydraulique destinées à limiter les conséquences néfastes (inondations, érosion, pollution des cours d'eau,...) des écoulements lors des fortes pluies sur les coteaux viticoles pour protéger les populations, les habitations et le milieu récepteur.

b.2- Trame verte et bleue

b.2.1- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Régional et l'Etat ont initié courant 2013, l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Champagne Ardenne. Ce document de planification identifie la Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale, en tenant compte des grandes orientations nationales et des problématiques inter-régionales. Il spatialise et hiérarchise les enjeux régionaux en matière de continuités écologiques et définit un plan d'actions visant le maintien ou le rétablissement de ces continuités.

Le SRCE a été adopté le 26 octobre 2015 par le Conseil régional de Champagne Ardenne.

b.2.2- Symbiose, le projet pilote de trame verte et bleue dans la Marne

Le Département est, depuis 2009, partenaire du projet pilote « Symbiose » qui a pour objectif d'étudier la mise en œuvre de trames vertes et bleues en Champagne Ardenne afin de fournir des retours d'expériences concrets et reproductibles. Le territoire d'étude se situe dans la Marne, à l'Est de l'agglomération rémoise. Il prend en compte les problématiques courantes en Champagne crayeuse. Il concerne 36 Communes et couvre une surface de 36 650 hectares.

Le Département participe aux actions du programme « Symbiose » au travers de :

- ▶ la mise en place d'actions de gestion raisonnée le long de ses axes routiers : fauchage tardif en coupe haute, développement et maintien des haies, lutte contre les plantes invasives...
- ▶ l'élaboration de plans de gestion sur ses propriétés présentant un intérêt écologique fort (boisements du Mont de Berru : 20ha). Il en a confié la gestion et le suivi scientifique au Conservatoire des espaces naturels.
- ▶ du programme de suivi et d'analyse de l'évolution d'un panel d'indicateurs (faune et flore).
- ▶ du parcours biodiversité.

b.3- Les partenariats

Pour mettre en valeur et protéger les espaces naturels, les paysages et la biodiversité, le Département de la Marne a décidé de mettre en œuvre différentes actions :



b.3.1- Partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

La forêt est essentielle à notre environnement et à la lutte contre le changement climatique : ressource naturelle et renouvelable, elle a pour propriété de stocker le carbone puisque, pendant leur croissance, les arbres absorbent le CO₂ de l'atmosphère (au rythme d'environ une tonne par mètre cube de bois nouveau) et libèrent de l'oxygène.

La forêt est également un élément majeur de nos paysages et la Marne recèle de nombreux espaces boisés particulièrement intéressants comme le célèbre site des Faux de Verzy. Elle abrite une biodiversité ordinaire et parfois remarquable, lieu privilégié pour la faune et la flore. De plus, la forêt contribue au développement économique : bois d'œuvre, bois énergie,...

Dans la Marne, la forêt couvre 135 000 ha dont 78% appartiennent à des propriétaires privés. Pour les encourager à valoriser ce patrimoine, le Département a noué un partenariat, depuis de nombreuses années, avec le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière). Cette collaboration se traduit par la mise en place d'actions, dont les principaux objectifs sont les suivants :

- ▶ recenser les besoins des propriétaires forestiers sur un territoire précis : l'accent est mis sur la sensibilisation et le contact direct avec les propriétaires,
- ▶ concentrer les moyens financiers et humains, coordonner les capacités d'action de différents acteurs : sylviculteurs, coopératives forestières, élus locaux,...
- ▶ définir des actions concrètes qui tiennent compte du morcellement forestier, favoriser les projets collectifs : création de dessertes et de places de dépôts, opérations de gestion, aménagements fonciers, interventions groupées sur les peuplements (éclaircies, tailles, reboisements,...
- ▶ intensifier la récolte de bois en petite et moyenne forêt privée
- ▶ s'appuyer sur la forêt pour renforcer les dynamiques du territoire : développement touristique, récréatif, mise en valeur du cadre de vie,...

La mise en valeur du patrimoine forestier est un travail de longue haleine : les propriétaires forestiers, même sensibilisés, n'interviennent pas immédiatement sur leurs parcelles. Il leur faut du temps pour mûrir l'idée, lancer des travaux sylvicoles, se regrouper avec ses voisins si nécessaire. Cette maturation est d'autant plus longue que la conjoncture économique est morose. Dès lors, le travail d'animation et de sensibilisation est déterminant.

b.3.2- Partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne Ardenne

Pour sauvegarder et mettre en valeur les nombreux espaces naturels qui font la richesse et la spécificité de la Marne, un partenariat a été conclu avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne depuis de nombreuses années autour de 3 axes prioritaires :

- ▶ Gestion écologique des sites naturels gérés par le Conservatoire : marais, prairies humides et pelouses sèches à orchidées (dont certains sont propriétés du Département)
- ▶ Protection des espèces menacées : les chauves-souris,
- ▶ Espaces Naturels Sensibles.

b.3.2.1- Gestion écologique des sites naturels gérés par le Conservatoire

Différents sites naturels, extrêmement sensibles, sont au centre de divers enjeux concernant à la fois le développement local, la mise en valeur du patrimoine naturel et la protection des réserves en eau. En 2016, des actions ont été engagées sur des marais alcalins (marais des Brouilles, marais du Vivier de Chenay), des prairies humides et étangs (étangs Florent, prairies de Vésigneul...) et les pelouses sèches (Pelouses du camp d'Attila et du terme des Cotes...).

b.3.2.2- Protection des espèces menacées : les chauves-souris

A l'instar d'autres espèces animales vulnérables, les chauves-souris subissent la pression de l'homme et voient leur population diminuer d'année en année. Plusieurs phénomènes les menacent comme la fréquentation du monde souterrain ou encore les modifications de l'environnement, avec notamment l'utilisation de pesticides ou la suppression des haies.



Pour sauvegarder ces espèces, le Conservatoire d'Espaces Naturels réalise des études d'identification et de protection de leurs gîtes. Des prospections sont ainsi réalisées sur les propriétés du Département : bâtiments et ouvrages d'art. En 2016, trois ponts ont fait l'objet de travaux avec des préconisations et mesures adaptées pour l'accueil des chauves-souris. Quatre églises ont également fait l'objet d'expertises.

b.3.2.3- Espaces Naturels Sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des zones de protection et de promotion des espaces naturels remarquables et fragiles. L'objectif prioritaire de ce classement en ENS est de contribuer à la conservation du patrimoine naturel tout en maintenant ces sites ouverts au public. Le Conservatoire soutient et étoffe la constitution de ce réseau au travers des actions suivantes :

- ▶ Gestion écologique de sites naturels sensibles : Falaises de Cuis, Pâtis de Damery,...
- ▶ Organisation de sorties nature : Aérodrome de Marigny, pelouse du Terme des Côtes, petit et grand Marais de Oyes...
- ▶ Diagnostics écologiques à l'échelle parcellaires sur des zones pré-identifiées. En 2016, le Conservatoire a expérimenté les plans de gestion « multi-sites ». Il s'est consacré à l'élaboration des plans de gestion sur les marais de la Vesle et les Marais du Tertiaire (Chenay/Cormicy).

b.3.3- Partenariat avec l'association Argonne Parc Naturel Régional

L'association Argonne Parc Naturel Régional a lancé en 2014 une étude de faisabilité pour la création d'un Parc Naturel Régional en Argonne. Celle-ci aura pour objet de :

- ▶ conduire la concertation locale,
- ▶ délimiter un périmètre géographique,
- ▶ inventorier et analyser les atouts et les richesses de l'Argonne,
- ▶ proposer des actions de préfiguration et démontrer la capacité de l'association à mobiliser les acteurs locaux, concilier les objectifs de protection et de développement du territoire, développer l'attractivité du territoire.

b.4- Le syndicat du Der et le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims

Le Département soutient deux structures importantes, à la fois pour le développement touristique et environnemental :

- le syndicat du Der et notamment son projet de la ZAC II Rougemer qui vise à une extension de la zone dédiée au tourisme et qui permettra d'accueillir de nouvelles activités.

La volonté du Syndicat du Der est de préserver la qualité environnementale du site du Der. A cet effet, il est apparu souhaitable de concentrer le plus grand nombre des activités touristiques sur un site unique afin d'éviter les phénomènes de dispersion et de mitage. La ZAC II Rougemer s'inscrit dans la continuité géographique de la station nautique de Giffaumont. L'accent a aussi été mis sur l'approche environnementale de l'urbanisme. En effet, les aménagements publics de la zone prendront largement en compte les préconisations favorisant une bonne intégration paysagère et environnementale (enfouissement des réseaux électriques et de téléphone, éclairage public avec gestion différenciée dans le temps, maîtrise de la biodiversité dans le rôle des espaces prairiaux et des haies....). Les aménagements privés seront eux aussi tenus à une approche environnementale de l'urbanisme.

- le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims



Le Département soutient également en investissement et en fonctionnement, le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims dont la charte 2020 a pour objectif le développement durable de son territoire qui est exceptionnel tout en protégeant ses richesses naturelles et culturelles. Cette charte a été reconnue « agenda 21 local » faisant de celle-ci la 1^{ère} reconnue au niveau national.

Par ailleurs, la grande diversité des actions conduites en faveur de l'environnement, de l'aménagement et du développement sur le territoire du PNR permet d'affirmer la vocation d'exemplarité du Parc.

b.5- Les aménagements fonciers

L'aménagement foncier rural (ex-remembrement) est désormais conçu dans le respect des équilibres environnementaux, du patrimoine rural et du paysage. Ainsi, depuis 2006, les procédures apparaissent davantage comme des outils d'aménagement global du territoire ; elles ne sont plus uniquement le soutien du développement de la productivité agricole. En dirigeant ces opérations, le Département mène une véritable politique d'aménagement en concertation avec les communes.

Toutes les opérations sont conduites par des commissions communales, intercommunales et une départementale, instituées et constituées par le Département. A noter, toutefois, que l'État conserve son rôle régalien en maintenant une intervention tout au long de la procédure pour le seul contrôle de la dimension environnementale des opérations.

b.5.1- les objectifs poursuivis

L'aménagement foncier rural, qu'il soit agricole ou forestier, permet d'atteindre des objectifs fondamentaux :

➤ Objectifs environnementaux :

Les prescriptions environnementales définies par les services de l'État sont à respecter par le chargé de l'étude d'impact. Elles sont un véritable atout pour la nature et pour l'agriculture. Ainsi, les plantations (haies, arbustes) et les bandes enherbées font partie intégrante de l'aménagement foncier agricole. Les habitats et espèces protégés sont maintenus, voire améliorés. Tout défrichage est compensé par un reboisement. Les chemins d'exploitation sont entretenus de manière à éviter l'émission de poussières par temps sec et la création d'ornières par temps de pluie. De plus en plus, la gestion extensive des bords de chemins favorise la prolifération des insectes auxiliaires, des pollinisateurs, du petit gibier et de la microfaune du sol...

➤ Objectifs économiques :

Le regroupement des exploitations agricoles permet aux agriculteurs de réaliser de réelles économies en termes de temps et d'énergie. Les zones de dépôt de betteraves sont placées à des endroits stratégiques pour éviter les allongements de parcours. La création d'un réseau de chemins fonctionnel permet des distances plus courtes entre le siège de l'exploitation et les parcelles à cultiver. Les nouvelles techniques culturales diminuent considérablement l'utilisation de pesticides.

➤ Objectifs sociaux :

Une opération d'aménagement foncier agricole est réalisée dans l'intérêt général tout en tenant compte de l'intérêt individuel. Ainsi, une large concertation est favorisée entre tous les acteurs concernés (propriétaires, exploitants, géomètre, Commune, Département, services de l'État...). Chacun est responsable et à l'écoute des besoins des autres. Les communes rurales peuvent intégrer des équipements communaux, voire intercommunaux, au sein de ces opérations (agrandissement du cimetière, salle des fêtes, terrain de sport, protection des périmètres des captages d'eau potable, création de bassins de rétention des eaux pluviales, etc.). De même, des chemins de randonnées et/ou de promenade aménagés et des pistes cyclables peuvent être créés, en vue d'améliorer le cadre de vie des habitants du territoire concerné.

b.5.2- les projets futurs

➤ en zone agricole

Un projet d'aménagement foncier agricole est engagé depuis le début de l'année sur le territoire de la commune de Prosnes.

L'étude d'aménagement foncier doit se dérouler sur l'année 2017. Elle permettra à la Commission communale d'aménagement foncier de se prononcer sur la définition d'un périmètre à aménager et sur le mode d'aménagement à mettre en œuvre.

c. Le cadre de vie

c.1- L'eau et l'assainissement

Initialement axée vers la fourniture des services de l'eau et de l'assainissement à l'ensemble des populations des zones rurales, la politique du Département s'est progressivement orientée vers une démarche globale de prise en compte de l'eau. Cet objectif ambitieux a conduit le Département, depuis de nombreuses années, vers une politique de protection et de gestion des ressources en eau.

Au travers de ses différents programmes d'actions, la politique de l'Eau menée par l'Assemblée est le reflet de sa volonté de promouvoir une gestion équilibrée, durable et solidaire de l'eau pour assurer :

- ▶ la protection de la ressource en eau, l'alimentation en eau potable de la population,
- ▶ la lutte contre les pollutions des eaux superficielles et souterraines notamment par la mise en place de dispositifs de traitement des eaux usées.

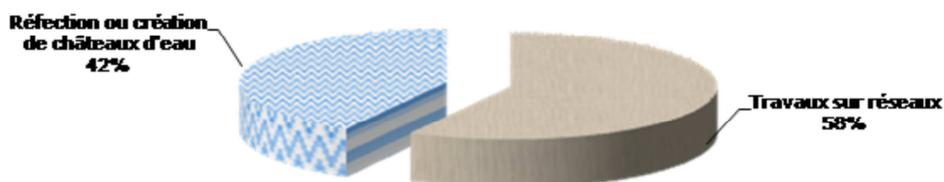
c.1.1- La protection de la ressource en eau et l'alimentation en eau potable de la population

Cette politique s'articule autour de 2 axes majeurs :

- ▶ l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée : soutien financier aux travaux d'interconnexion des réseaux, de recherche en eau, de création de nouvelles ressources et de mise en place d'unités de traitement,...
- ▶ l'amélioration de la distribution d'eau potable : cela concerne les travaux de renforcement et d'extension de réseaux, de réfection de châteaux d'eau,...

En 2016, 9 opérations ont été programmées, ce qui représente globalement un volume de travaux de 1 386 K€ HT et 302 k€ de subventions du Département.

Type de travaux d'eau potable soutenus en 2016



c.1.2- L'assainissement des communes

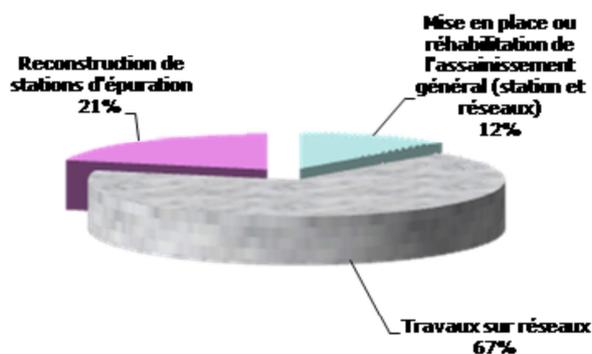
Afin de préserver la qualité des eaux superficielles et d'améliorer l'état des rivières, le Département intervient pour réduire les pollutions. Son programme d'actions se compose de deux volets :

- ▶ favoriser la mise en place de dispositifs de traitement des eaux usées adaptés aux conditions locales (assainissement collectif ou non collectif)
- ▶ améliorer la collecte des eaux de ruissellement des agglomérations en zone rurale et éviter leur rejet direct en rivière. Une attention particulière est apportée lors de l'examen des dossiers de demande de subvention sur les dispositifs de traitement avant rejet dans la rivière.

Pour les eaux usées : 10 opérations ont été programmées, en 2016, ce qui représente un volume de travaux de 6 749 K€ HT et 621 k€ de subventions,

Pour les eaux pluviales : 7 opérations ont été programmées, ce qui représente un volume de travaux de 946 K€ HT et 253 K€ de subventions.

Type de travaux d'assainissement des eaux usées soutenus en 2016



c.2- L'Entente de lutte Interdépartementale contre les zoonoses (ELIZ)

En 1991, face à la propagation de la rage, un Plan National de vaccination des renards a été décidé. Inscrit sur la liste des territoires recensant des cas de rage, le Département a financé, de 1991 à 1999, les campagnes de vaccination des renards sur son territoire. Ces opérations ont permis l'éradication progressive de la maladie, dans la Marne. Pour autant, le Département a poursuivi son adhésion à l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses. Afin d'éviter tout retour de la maladie, celle-ci maintient une épidémiologie-surveillance renforcée des renards.

Par ailleurs, l'Entente a entrepris d'étudier un autre parasite transmis essentiellement par le renard, l'échinocoque. Les conséquences de cette zoonose, appelée l'échinococcose alvéolaire, peuvent être graves pour l'homme. Il apparaît que l'échinococcose alvéolaire a été formellement identifiée dans plusieurs communes marnaises. En 2006, le Département avait financé une première campagne de détection de l'échinococcose. Cette année, une nouvelle campagne de prélèvements est organisée afin de connaître l'évolution de cette zoonose dix ans après.

En complément de ces recherches, l'Entente a également entrepris de mieux connaître la maladie de Lyme et les autres maladies transmises par les tiques qui concernent une grande partie de la population.

c.3- Le transport et le handicap

Le Département de la Marne est responsable du transport des élèves et étudiants handicapés et y consacre des ressources en constante augmentation, pour atteindre les 1,7 million d'euros annuels pour près de 350 élèves ou étudiants.

Par ailleurs, toujours sur le handicap mais sur une compétence facultative, un service de transport porte à porte – Mobulys – a été créé en 2006 et vient compléter les services urbains de même nature (Tréma à Reims, Mobilibus à Epernay, TPMR à Châlons).

c.4- Le tourisme

L'attractivité du territoire repose sur un environnement matériel et patrimonial de très grande qualité qu'il est impératif de maintenir et de valoriser.

Le nouveau schéma départemental d'aménagement touristique traduit la volonté du Département de marquer de façon significative son implication dans le développement du territoire à travers sept axes, dont certains sont plus particulièrement en lien avec le développement durable :

- **les véloroutes et voies vertes** : le Département a voté son schéma départemental des véloroutes et voies vertes. Ce dernier comprend un réseau de 810 km d'itinéraires, dont 180 km en voie verte sous maîtrise d'ouvrage du Département. Ce schéma participe à la politique nationale de développement d'itinéraires de modes déplacements doux. Sa mise en œuvre doit entraîner la création d'emplois permanents dans le domaine des loisirs, des services et de l'aménagement, participer à la revitalisation rurale et servir de liaison entre les villes. Le réseau ainsi créé renforcera l'attractivité touristique du territoire tout en favorisant le

développement des modes de déplacements non-polluants et la découverte du patrimoine naturel et paysager du département.

A ce jour, ont été retenus comme prioritaires, deux itinéraires : la Vallée de la Marne (Dormans - Condé-sur-Marne) et le canal de Haute Seine (Clesles - Conflans-sur-Seine). La réalisation des travaux de l'itinéraire de la Vallée de la Marne (43 km) a été lancée en janvier 2014. 34 km ont été réalisés à ce jour. Les études de la véloroute du Canal de Haute Seine sont actuellement en cours et permettent d'envisager le démarrage des travaux courant 2018.

- **la randonnée et les sports de nature** : le Département garantit l'existence d'itinéraires de randonnée pédestre balisés et entretenus permettant la découverte des espaces naturels du département :
 - o en finançant la mise en place de la signalétique directionnelle de 95 sentiers de randonnée pédestre (Grande Randonnée GR, Grande Randonnée de Pays GRP et Petite Randonnée PR)
 - o en finançant, par le biais d'une convention triennale, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre chargé de créer ces itinéraires, de les entretenir et de les valoriser.
- **les parcs et jardins** : le département de la Marne est le premier département fleuri de France avec 179 communes labellisées « 1 à 4 fleurs » dont 10 communes « 4 fleurs ». Le Département a également mis en place un dispositif d'aides financières pour les communes s'engageant dans une politique de valorisation des sites de notre patrimoine naturel à travers les travaux réalisés dans un parc classé ou encore l'aménagement des points de vue situés depuis les routes et les chemins.
- **le tourisme et le handicap** : le Département apporte une aide financière supplémentaire pour les projets et hébergements touristiques bénéficiant du label « Tourisme et Handicap », soutenant ainsi les initiatives permettant de rendre accessibles au plus grand nombre les équipements touristiques.

Par ailleurs, le Département s'appuie sur l'Agence de Développement Touristique qui, conformément aux textes législatifs en vigueur, prépare et met en œuvre la politique touristique du département.

Dans la lignée du concept de développement durable est apparue une nouvelle notion : le « tourisme durable ». Cette tendance se diffuse pour permettre aux futures générations de touristes de profiter des mêmes paysages et des mêmes destinations touristiques que nous avons la chance de connaître aujourd'hui.

Le tourisme est l'une des premières causes de production de gaz à effet de serre principalement dû aux déplacements des touristes. C'est pourquoi, l'ADT de la Marne, à son niveau, s'engage dans le développement durable. Des actions concrètes ont été définies pour chacune de ses activités, l'objectif étant de réduire leur impact sur l'environnement : optimisation des déplacements, contrôle de la température des locaux, achats équitables, labellisés, tri sélectif, gestes éco-citoyens...

Afin d'aller plus loin dans la démarche de développement durable et de créer un véritable réseau, l'ADT a rédigé une "Charte pour un tourisme durable dans la Marne". Cette charte a pour objectif non seulement d'accompagner les prestataires touristiques vers un mode de fonctionnement plus responsable, mais également de fédérer les signataires et de mettre en valeur une offre complète en matière de tourisme durable dans le département. Les visiteurs quant à eux peuvent se repérer dans l'offre touristique et ainsi identifier les prestataires engagés dans cette démarche.

c.5- La sauvegarde du patrimoine

c.5.1- Soutien à la candidature UNESCO

L'Assemblée départementale a adhéré, dès sa création, à l'association Paysages de Champagne UNESCO qui porte le projet d'inscription de l'intégralité de l'aire d'appellation Champagne sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette inscription est effective depuis le 4 juillet 2015. Elle souhaite fédérer et sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés et se fixe comme buts de valoriser les paysages champenois et de mettre en valeur l'appellation Champagne.

c.5.2- Soutien à la Fondation du Patrimoine

Lors de sa session de Janvier 2011, l'Assemblée départementale a décidé de renouveler son soutien à la Fondation du Patrimoine pour son action visant à promouvoir la sauvegarde, la connaissance et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat, en lui allouant une subvention de 25 000 €. La démarche repose sur l'octroi d'un label à des bâtiments caractéristiques du petit patrimoine protégé par la Fondation, label qui est susceptible d'entraîner des avantages fiscaux mais à condition qu'elle puisse accorder une subvention de 1 % au minimum à la personne privée décidée à remettre en état les édifices ou sites dont elle est propriétaire.

c.6- La culture

Les politiques culturelles sont fondamentalement porteuses de développement durable. Selon l'Unesco, la diversité culturelle est considérée comme « un patrimoine de l'humanité ». « La culture crée un monde riche et varié qui élargit les choix possibles, nourrit les capacités et les valeurs humaines et est donc un ressort fondamental du développement durable des communautés, des peuples et des nations ». La culture dans son acception la plus large est le quatrième pilier du développement durable aux côtés de l'économie, du social et de l'environnement.

De façon modeste mais déterminée, le Département a choisi de mettre en place une politique culturelle qui permet de sensibiliser et peut-être d'apprendre à apprécier, sinon à aimer, l'art sous toutes ses formes par tous les publics, jeunes ou moins jeunes, habitants des quartiers urbains ou des communes rurales.

Au-delà des compétences obligatoires que sont les Archives Départementales et sa mission d'animation et de conservation du patrimoine écrit et la Bibliothèque Départementale de Prêt et son développement de la lecture publique, une action volontaire a été menée pour animer le territoire, accompagner les structures culturelles et proposer à tout public une sensibilisation artistique forte.

Ceci passe par un programme d'expositions itinérantes sur tout le département qui offre une lisibilité culturelle du patrimoine à travers le passé et les spécificités marnaises, un festival nomade « **les Itinéraires** » permettant à la fois à la population de découvrir une programmation éclectique (théâtre et musique), mais également son patrimoine religieux, militaire, industriel ou touristique.

Le département de la Marne bénéficie d'un environnement culturel particulièrement riche : un maillage associatif culturel important doublé de structures culturelles de qualité. C'est à ce titre qu'il participe au financement du spectacle vivant, de sa création à sa diffusion.

Il est par ailleurs très sensible à l'éducation culturelle et artistique des jeunes marnais, notamment des élèves des collèges puisque ceux-ci relèvent de sa compétence. Une programmation artistique et culturelle a été développée avec des projets balayant les champs du spectacle vivant :

- un projet slam autour de l'écriture et la parole
- une sensibilisation au jazz contemporain et au jazz manouche
- une approche des musiques actuelles
- une initiation au théâtre
- une découverte du cirque contemporain

De vastes champs d'intervention sont pris en compte montrant une volonté d'apporter à côté d'autres institutions une contribution culturelle significative dans un souci d'équilibre du territoire, de complémentarité et de diversité.

c.7- Le sport

Au niveau national avec plus de 16 millions de licenciés, 34 millions de pratiquants et 60 000 établissements d'activités physiques et sportives, le sport français constitue un espace éducatif incomparable. Il constitue en cela, sur la base des activités physiques et sportives, un vecteur privilégié pour un engagement dans une démarche environnementale et sociale cohérente, ambitieuse et de qualité.

La volonté du Département est de faciliter l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive, au-delà de toute considération sociale, culturelle, physique ou mentale.

c.7.1- La fonction éducative et sociale du sport

Le sport est reconnu pour contribuer à créer des liens sociaux. Il emploie dans des métiers les plus variés des personnes au titre d'activité principale et presque le double au titre des emplois saisonniers ou accessoires.

Le sport ne pourrait subsister sans ses 3,5 millions de bénévoles. La place faite à l'humain est un enjeu déterminant pour en assurer le développement durable. Des choix ont été opérés dans la politique sportive du Département :

- promouvoir le sport pour le plus grand nombre à travers notamment l'aide au fonctionnement des associations,
- promouvoir et renforcer l'impact du sport sur l'éducation et la cohésion sociale en mettant en œuvre, auprès des comités départementaux, certaines actions :
 - ◆ d'accès à la pratique pour le plus grand nombre et en particulier pour les publics « cibles » (handisport, jeunes en difficultés, pratique féminine),
 - ◆ de développement de l'activité,
 - ◆ de formation de dirigeants et d'éducateurs bénévoles.

c.7.2- La santé et le développement durable

L'activité sportive non intensive et bien pratiquée favorise un bon état de santé physique et psychique. Le sport et la santé sont donc intimement liés. Parallèlement aux pratiques tout au long de la vie, le sport de compétition est soumis à un devoir d'exemplarité des comportements en raison de sa visibilité et des responsabilités vis-à-vis de l'ensemble de la société.

Le réseau « *sport santé bien-être* » a pour objectif de rendre possible la réalisation, pour toute personne sédentaire, d'une activité physique régulière, adaptée, sécurisante et progressive. Ce réseau est un outil permettant à chacun de gérer de manière active son « patrimoine santé » tout en améliorant sa qualité de vie.

d. La cohésion sociale, la solidarité entre territoires et générations

d.1- La communication publique, un droit du citoyen, un devoir de la collectivité

Il convient de distinguer la communication politique qui diffère dans son objet et ses moyens, de la communication publique d'une collectivité. Même si cette dernière est conditionnée par les orientations retenues par l'exécutif, elle n'en demeure pas moins au service de la réussite des missions de la collectivité: organiser et assurer un service public de qualité, orienté vers le citoyen. En ce sens, la communication publique est un droit du citoyen et un devoir de la collectivité.

La communication publique doit :

- Informer la population de l'offre de services mise à sa disposition,
- Rendre compte des actions entreprises et des fonds publics mobilisés à cette fin,
- Valoriser le territoire et fédérer pour en favoriser le développement socio-économique,
- Conforter la légitimité intrinsèque de la collectivité à agir,
- Faire preuve de pédagogie, contribuer à donner du sens et promouvoir le « Vivre ensemble ».

En ce sens, elle s'inscrit pleinement dans la mission de service public dévolue à chaque niveau d'administration et, par voie de conséquence, dans toute réflexion s'intéressant au développement durable.

Conscient de son devoir d'information, le Conseil général s'efforce de consolider en permanence son dispositif de communication en direction du grand public. Cette volonté s'est concrétisée par la création, en 2006, d'un magazine départemental diffusé dans tous les foyers marnais. En vertu du principe d'égalité d'accès des citoyens à l'information publique, le support imprimé a été privilégié. Il existe, toutefois, une version numérique disponible sur le site marne.fr et l'impression est désormais réalisée sur du papier certifié PEFC. Rappelons, par ailleurs, que la distribution de ce magazine est confiée à des sociétés qui fournissent des emplois peu qualifiés permettant à des personnes qui rencontreraient autrement de fortes difficultés d'insertion professionnelle, de travailler. Signalons, également, la modification de la périodicité du magazine, devenu un trimestriel et non plus un bimestriel, limitant ainsi la consommation de papier et de carburant lors des livraisons.

Avec l'essor du numérique, le site marne.fr prend une importance croissante dans le dispositif de communication de la collectivité. Le Département a procédé en 2013/2014 à sa refonte totale afin d'en améliorer l'ergonomie, la navigation et l'accessibilité et de mieux répondre aux besoins. Au regard du développement durable, la refonte du site www.marne.fr vise les objectifs suivants :

- Offrir un portail de collectivité fédérateur apportant cohérence et unité dans un souci de transparence et de lisibilité
- Développer les e-services et favoriser les démarches en ligne
- Assurer la constitution d'un socle technique solide et durable, garantissant la compatibilité entre les solutions déployées et celles maîtrisées en interne,
- Développer l'interactivité avec les usagers (dépôts de commentaires, réseaux sociaux, demandes en ligne, newsletter, abonnements à des flux d'informations, agenda des manifestations participatif, etc.)
- Assurer l'accessibilité, en respectant scrupuleusement le RGAA, mais aussi en facilitant l'accès sur les mobiles et les tablettes.

Le site a été mis en service au cours de l'été 2014. Il comporte de nouvelles fonctionnalités qui entendent faciliter les relations avec les usagers. Un module « point d'accueil solidarité » permet de situer rapidement le point d'accueil le plus proche. Le site offre également la possibilité de s'abonner à des alertes par mail et des SMS pour être informé des perturbations intervenant sur les routes départementales. Enfin, un agenda participatif propose aux usagers la saisie directe et la mise en valeur de leurs manifestations. Un audit de conformité est programmé afin de vérifier et de garantir l'accessibilité du site aux personnes en situation de handicap. Conçu en responsive design, le site est aussi accessible sur mobile et tablette. Fin 2013, le Département a fait son entrée sur les réseaux sociaux. Les internautes ont ainsi la possibilité de déposer des commentaires et d'établir un dialogue avec le Département. En octobre 2015, le Département a fait tester le site marne.fr et obtenu une conformité égale à 90% au RGAA.

Autre initiative significative : la création d'une Maison du Département à Reims, en 2009. L'agglomération de Reims réunit presque la moitié de la population marnaise et concentre une grande partie des activités socio-économiques. La création de cette structure décentralisée répond à un objectif général de proximité : rapprocher l'information et l'accès aux démarches administratives

du citoyen rémois, offrir aux élus et aux services du Département un lieu de réunion qui limite les « transhumances » professionnelles, s'appuyer sur Reims et sa région comme porte d'entrée touristique principale du département pour inciter la clientèle à découvrir les autres centres d'intérêt touristique de la Marne, promouvoir par la gratuité du lieu la création artistique locale et son accès à tous.

Enfin, un important travail d'édition est produit chaque année pour faciliter l'accès de tous à l'information et promouvoir l'offre de services de la collectivité auprès des usagers concernés. L'information sociale représente une large part des publications éditées. Nous accompagnons ainsi les circonscriptions de la solidarité départementale dans la réalisation de leurs supports. Dans la mesure du possible, les formats des documents sont travaillés afin de limiter la consommation de papier.

2016 a vu également se poursuivre les actions du Centenaire de la Grande Guerre. Le Département a souhaité privilégier le devoir de mémoire et la transmission aux jeunes générations. Ainsi, comme l'an passé, l'exposition itinérante « La Marne dans la Grande Guerre » a circulé toute l'année dans les collèges marnais. L'édition 2016 de L'Agenda du Centenaire a permis de faire connaître au grand public les manifestations culturelles et mémorielles marnaises qui ont jalonné l'année.

d.2- Les actions de Solidarité

d.2.1- L'enfance et la petite enfance

Dans le cadre du développement de la politique de prévention de l'aide sociale à l'enfance, les mesures d'aides aux familles à domicile continuent de progresser (3 523 aides en 2015, 3 146 en 2014). Les dispositifs d'accueil et d'activité de jour des enfants au sein des maisons d'enfants à caractère social (6 services pour 70 places) représentent la solution médiane entre les mesures à domicile et l'accueil institutionnel en internat.

La cellule de recueil des informations préoccupantes, créée suite à la loi du 5 mars 2007, chargée du recueil, du traitement et de l'évaluation des informations préoccupantes concernant les enfants en danger ou en risque de danger, voit son activité augmenter progressivement. En 2015, ce sont 1 120 informations préoccupantes qui ont été traitées, concernant 1 532 enfants, soit une hausse de 17 % par rapport à 2014.

Dans le domaine de la petite enfance, le Département souhaite développer le nombre de places d'accueil collectif en structures (crèches et multi-accueil) : c'est ainsi qu'il a permis, suite à la loi de 2007, de créer 77 micro-crèches pour 769 places, répondant à une véritable et pressante demande des usagers. Les places en accueil collectif sont en nombre de 4 195 auxquelles il faut adjoindre les 11 600 places chez les assistants maternels.

Ainsi, le taux d'équipement dans la Marne pour 100 enfants de moins de 3 ans atteint 77,7 places tous accueils confondus, la moyenne nationale étant de 65,7 places.

d.2.2- la jeunesse et la famille

548 jeunes de 18 à 25 ans ont été aidés financièrement par le fonds d'aide aux jeunes pour une dépense en 2015 de 230 000 €. 58 % de ces aides consistent en des secours alimentaires par le biais de tickets service. De même, les 117 assistants sociaux déployés sur tout le territoire marnais ont en charge plus de 25 000 familles. Les motifs d'intervention auprès des familles concernent en majorité des problématiques liées à la précarité, puis liées à l'enfance, à l'emploi et à la santé.

d.2.3- l'insertion

18 295 bénéficiaires du RSA sont présents sur le territoire marnais au 31 décembre 2015. 38,2 % d'entre eux sont en activité, alors que 11 308 sont sans-activité. Les contrats d'engagement réciproques signés avec les bénéficiaires concernent la recherche autonome d'emploi (10 % des bénéficiaires), l'insertion socioprofessionnelle ou professionnelle (55 % des bénéficiaires), l'insertion sociale ou la santé (35 % des bénéficiaires). Plus de 6 000 bénéficiaires du RSA sont orientés vers une prestation d'accompagnement mise en place par le Département : lutte contre l'illettrisme, soutien individuel et psychologique, actions de remobilisation sociale, chantiers d'insertion, contrats aidés, mises à l'emploi temporaire.

Les chantiers d'insertion représentent une action d'insertion particulièrement importante car ils permettent de mettre à l'emploi (CAE) chaque année près de 400 personnes.

d.2.4- les personnes handicapées, les personnes âgées

Personnes Handicapées : Les prestations versées concernent 2 531 personnes handicapées, soit 943 personnes bénéficiant de l'ACTP, 1 588 adultes et enfants bénéficiant de la PCH. 8 foyers d'hébergement, 12 foyers de vie, 9 foyers d'accueil médicalisé accueillent des personnes handicapées, pour un total de 963 places.

Personnes Agées : 7 567 personnes âgées bénéficient de l'APA, soit 3 707 pour l'APA à domicile et 3 860 pour l'APA en établissement. Le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile est en baisse de 9 % tandis que le nombre de bénéficiaires de l'APA en établissement continue à progresser, (+ 2,9 %) témoin du vieillissement de la population.

10 CLIC sont maintenant installés sur le département et couvrent l'ensemble du territoire.

5 210 places d'EHPAD réparties sur 49 établissements permettent de faire face, dans des délais raisonnables, à la demande d'entrée en établissement. Parmi ces places, il est important de préciser que 478 sont destinées spécifiquement à prendre en charge la maladie d'Alzheimer.

d.3- Solidarité des territoires : les politiques d'aménagement du territoire

d.3.1- Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Les Technologies de l'Information et de la Communication peuvent jouer un rôle substantiel dans les politiques de développement durable, notamment en permettant la réduction des émissions de GES. Procédé de visioconférence, logiciels de suivi des flottes de véhicules ou de gestion des énergies dans les bâtiments, systèmes d'alerte pollution, crue ou sécheresse sont autant d'outils nés de ces nouvelles technologies et qui démontrent leur contribution essentielle pour diminuer l'empreinte écologique de nos activités.

Le marché du numérique regroupe les technologies informatiques (ordinateurs, téléphones, lecteurs, GPS...) et les services de communication (ventes en ligne, réseaux sociaux, applications diverses,...). Le secteur des activités économiques liées au numérique connaît une croissance soutenue et régulière. L'industrie du numérique crée des nouveaux services qui deviennent vite indispensables dans la vie quotidienne.

Le développement de l'économie numérique participe à l'accroissement de la compétitivité de l'ensemble des autres secteurs de l'économie. Pour la plupart des entreprises, c'est un atout considérable. Il leur apporte un gain de productivité substantiel (exploitation des données, communication...). De nouvelles formes d'activités professionnelles se développent, comme le télétravail, la télémédecine, la domotique qui ne sont pas ancrées géographiquement. Il en est de même pour l'accès à la culture, aux services publics (éducation, santé...), à la formation, aux divertissements, aux biens de consommation... Pour d'autres entreprises, le numérique constitue un axe majeur de croissance de leur activité.

Les usages évoluent sans cesse et deviennent de plus en plus exigeants en terme de débit. Les échanges sont non seulement plus nombreux et plus volumineux mais exigent aussi d'être plus rapides. Pour améliorer les services offerts aux usagers et rationaliser leur fonctionnement et leurs coûts, les infrastructures numériques à très haut débit sont des supports indispensables à des solutions innovantes efficaces.

Le numérique est rapidement devenu essentiel et quotidien à l'ensemble de la population (jeunes, moins jeunes, actifs, retraités, urbains, ruraux...) par sa facilité d'utilisation aussi bien que par l'explosion des offres de services. Ce phénomène s'amplifie davantage avec la possibilité pour tous d'accéder aux ressources numériques, en tout temps et en tout lieu, grâce à la téléphonie mobile. Cette technologie avancée aujourd'hui permet l'accès à des fonctions jusqu'alors réservées aux ordinateurs.

Or, force est de constater des différences d'accès à ces services selon les territoires. Les opérateurs de télécommunication, inscrits dans une démarche commerciale, délaissent complètement certaines zones rurales, considérées comme moins rentables. Cette fracture numérique handicape sérieusement le développement durable d'une grande partie de notre territoire. Il est urgent, à court et moyen terme, de réduire cette inégalité entre les territoires, de veiller à leur attractivité économique et de contribuer à l'efficacité des services d'intérêt général dans les zones isolées.

Pour répondre à cet enjeu sociétal et primordial, le Département s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique en faveur de l'aménagement numérique pour tous et a validé son SDTAN V1 en mai 2014.

Dans un premier temps, Le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne (SIEM), maître d'ouvrage des projets d'aménagement numérique, et le Département de la Marne ont décidé d'agir ensemble pour doter la Marne d'un réseau numérique performant et porteur d'avenir pour son développement économique. Puis, la Région Grand Est a proposé de réaliser un projet régional d'aménagement numérique pour les 7 départements concernés par cette proposition. (les Ardennes, l'Aube, la Marne, la Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et les Vosges).

Depuis cette annonce, les discussions techniques et politiques se sont poursuivies afin de bâtir un projet qui incorporerait les axes développés du SDTAN marnais, permettant ainsi de répondre aux disparités d'avancement de l'aménagement numérique des différents territoires.

En novembre 2016, le Département de la Marne a décidé d'engager un partenariat avec la Région Grand Est pour la mise en œuvre du projet THD 100% fibre, et d'accompagner les EPCI qui ont fait le choix de la montée en débit, via le SIEM.

d.3.2- Les points multiservices

La construction ou l'aménagement de bâtiments relais à usage commercial ou de service permet de maintenir les services de proximité tels que boulangerie, boucherie, épicerie, bureau de poste, indispensables à la population des territoires ruraux.

d.3.3. - Le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (article 98) a confié à l'Etat et aux Départements en leur qualité de garants des solidarités, l'élaboration conjointe d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Ce document a pour objectif :

- d'évaluer la qualité de l'offre de services publics et privés,
- d'adapter ces services aux besoins des habitants,
- de réduire les déséquilibres et les fragilités territoriales,
- d'anticiper l'évolution des usages et des services,
- d'améliorer la présence et la cohérence des services dans toute la Marne, plus particulièrement dans les zones déficitaires ou pour les publics rencontrant des difficultés d'accès

Il doit être réalisé en associant les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre mais également les acteurs locaux, publics et privés.

Ce schéma définit, pour une durée de six ans, à partir d'un diagnostic du territoire, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services marchands et non marchands dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.

La mise en œuvre des actions doit donner lieu à des conventions conclues entre le représentant de l'Etat dans le département, le Conseil départemental, les communes, les groupements intéressés, les organismes publics et privés, associations...

L'Etat et la Préfecture de la Marne ont décidé de lancer cette démarche en juin 2016. Le planning prévisionnel est le suivant :

- Phase 1 : réalisation d'un diagnostic (juin à décembre 2016)
- Phase 2 : définition d'une stratégie d'action et l'élaboration d'un programme d'actions (décembre 2016 à mars 2017)
- Phase 3 : publicité du schéma et sollicitation des avis requis par la réglementation.
- Phase 4 : élaboration de conventions de mise en œuvre et suivi de la démarche.

La phase de diagnostic est actuellement en cours. Durant l'été 2016 et au début de l'automne, des enquêtes ont été réalisées auprès de la population et des acteurs locaux afin de connaître leur ressenti et leurs besoins en matière de services publics et privés. Les réponses ont permis d'apporter des premiers éléments de diagnostic.

Pour affiner ces résultats et construire une vision partagée des enjeux et des priorités qui animent les différents territoires qui composent la Marne, le Département et la Préfecture de la Marne ont choisi d'aller à la rencontre des élus locaux, des opérateurs de services publics et privés, des responsables associatifs et de la population, en décembre 2016. Ces réunions ont notamment été l'occasion d'évoquer les pistes d'amélioration qui vont permettre de bâtir un programme d'actions pertinent, réaliste et adapté à chaque territoire, pour renforcer l'offre de services.

d.3.4. Maintien du réseau capillaire fret dans la Marne

Depuis 2015, le Département de la Marne, en partenariat avec les autres acteurs concernés : SNCF Réseau, Etat, chargeurs et collectivités, se mobilise sur le devenir des lignes capillaires fret situées sur son territoire. En effet ce réseau ferroviaire vieillissant est menacé de fermeture à court ou moyen terme si des travaux de remise à niveau ne sont pas rapidement entrepris. La fermeture de ces lignes aurait pour conséquence un report modal vers le réseau routier et notamment le réseau départemental.

Dans la Marne, 4 lignes ont été identifiées comme prioritaires :

- Châlons en Champagne-Charmont (86 km),
- Vitry le François-Troyes (78km),
- Oiry-Esternay (70 km),
- la voie-mère Reims-Saint Léonard (4 km).

De nombreuses réunions ont été organisées afin de présenter pour chacune des lignes, son diagnostic, ses caractéristiques ainsi que les besoins de remise à niveau à court terme. Plusieurs scénarios de pérennisation des infrastructures ont été examinés ainsi que les estimations de coûts d'investissement et de maintenance annuelle.

Au global, le coût des investissements nécessaires a été chiffré par SNCF Réseau à un peu plus de 19 M€ pour le territoire marnais.

Au regard des enjeux que représente le maintien de ce réseau, notamment en termes d'aménagement du territoire, d'activité économique, d'environnement, de sécurité routière..., l'Assemblée Départementale a jugé essentiel de tenter de sauvegarder ces lignes en unissant ses efforts à l'ensemble des autres acteurs mobilisés. Pour la réalisation des investissements, elle a donc décidé d'attribuer, en janvier 2016, une subvention exceptionnelle à SNCF Réseau, de 1 M€, soit 200 000 € par an pendant 5 ans.

Afin de faciliter un montage financier particulièrement complexe, SNCF Réseau et l'Etat ont proposé que cette intervention soit fléchée sur la ligne Oiry-Esternay, toutefois le Département reste attentif à l'ensemble des lignes menacées.

Au cours de l'année 2016, le Département s'est investi, auprès de SNCF Réseau et des intercommunalités situées sur le tracé des lignes pour que les financements mobilisés permettent d'allonger la pérennité du réseau au-delà de ce qui était initialement prévu.

d.4- Le logement

Le Département apporte chaque année un soutien financier au COMAL PACT 51 pour sa participation au développement du logement sur le territoire marnais. Dans le cadre de ce partenariat, les missions de cet organisme sont les suivantes :

- ✓ diversifier l'offre de logements,
- ✓ développer les OPAH, notamment en milieu rural :
 - en tant que partenaires des élus locaux,
 - en informant les particuliers sur les différentes aides et en les assistant dans le montage de leurs dossiers de demande de financement.

Pour répondre aux grands enjeux nationaux en matière de développement durable, ces missions ont été étendues. Depuis 2011 le COMAL contribue:

- ✓ au repérage de la précarité énergétique, de l'insalubrité et plus largement du « mal logement »,
- ✓ à la réalisation de diagnostics et de préconisations,
- ✓ à l'accompagnement des ménages pour l'établissement de dossiers de demande de financement et des personnes en perte d'autonomie pour l'adaptation de leur logement.

d.5- Le transport facteur de cohésion

Le transport interurbain est d'abord scolaire, le Département y consacre plus de 17 M€ par an. Pour les élèves, il représente déjà une façon de vivre la collectivité. Renforcer l'attractivité de ce transport c'est donc aussi faire œuvre de cohésion. Le partenariat avec l'ANATEEP (Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public) en est un exemple, permettant de mettre en avant la sécurité dans les cars.

L'ensemble des véhicules mis en place par le Département est accessible à tout usager via la vente de tickets de transport. Ceci permet une desserte large de l'ensemble du territoire et notamment des petites communes vers les bourgs-centre.

e. Des modes de production et de consommation responsables

e.1- Le Pôle IAR, le Centre d'Excellence en Biotechnologies Blanches

La bioéconomie désigne l'ensemble des initiatives qui visent à passer d'une économie fondée sur les ressources fossiles (et donc présentes en quantité limitée sur la planète), à une économie fondée sur les agro-ressources, matière première par nature renouvelable. Comme le pétrole, les plantes sont constituées d'une infinité de molécules qui peuvent être raffinées pour produire un panel de plus en plus important de produits que ce soit bien évidemment pour l'alimentation, mais aussi pour des matériaux, des plastiques, des produits chimiques, de l'énergie, des cosmétiques,...

La matière première peut être d'origine agricole, forestière ou marine. Sa transformation se fait par des procédés biotechnologiques, éventuellement associés à des étapes de transformations chimiques et/ou physiques (fermentation, prétraitements mécaniques, chimiques, enzymatiques, ou microbiologiques, biosynthèse, etc.).

La bioéconomie connaît aujourd'hui un nouvel essor lié aux progrès des recherches en biotechnologie qui permettent d'apporter des réponses innovantes aux grands challenges sociétaux, économiques et environnementaux. L'un des objectifs est de mettre au point des produits bio-sourcés qui présentent des fonctionnalités au moins équivalentes à celles des produits à base de pétrole et qui soient compétitifs. De plus, l'adoption de méthodes de production plus respectueuses de l'environnement (agriculture raisonnée, procédés industriels propres, réduction des volumes de déchets et d'effluents) répond aux attentes de la société et ouvre des débouchés supplémentaires au monde agricole et crée des emplois.

Alors que les consommateurs s'inquiètent parfois de ce qu'il y a dans leurs assiettes, dans un climat de scepticisme envers certains industriels, les Français expriment, plus que jamais, leurs préoccupations de santé, de bien-être et leur souci du local. Ces tendances, constatées depuis quelques années, se traduisent dans les comportements des consommateurs qui considèrent l'acte d'achat comme un acte citoyen.

La conjugaison de ces évolutions bouleverse radicalement la vision actuelle de l'acte de production de l'entreprise. Cette révolution n'en est qu'à ses débuts. Passer de l'économie traditionnelle à la bioéconomie suppose des efforts importants : de nouvelles recherches scientifiques, l'acquisition de connaissances, la mise au point de nouvelles technologies, le transfert de ces technologies dans l'industrie, la capitalisation et la diffusion des connaissances nouvellement acquises,...

La bioéconomie, un enjeu inscrit dans Marne 2025

La Marne est à la pointe de cette évolution. Elle dispose d'une longueur d'avance dans le domaine des valorisations non-alimentaires du végétal et de la bioraffinerie. Le Pôle IAR (Industries et Agro-Ressources) est au cœur des biotechnologies et de la bioéconomie, une référence d'envergure mondiale. Le site de Pomacle-Bazancourt en est une vitrine.

Dans ce domaine, la Marne dispose d'un atout supplémentaire : la richesse et la diversité de ses productions agricoles. Pour produire plus et mieux et pour répondre aux besoins en alimentation et en matières premières pour le Pôle IAR, la Chambre d'Agriculture a lancé, en 2015, un projet pilote : une ferme expérimentale sur les terres de l'ex BA 112. Cette plate-forme vise à répondre aux enjeux de compétitivité agricole, notamment en utilisant moins d'engrais et de produits phytosanitaires.

e.2- La politique agricole

e.2.1- Plan sanitaire départemental

La qualité des produits et des cheptels représente un enjeu environnemental mais aussi économique important pour l'accès aux marchés avec pour objectifs principaux :

- la sécurité alimentaire pour les consommateurs,
- la protection des élevages, et donc des revenus des éleveurs.

C'est pourquoi, depuis 2004, le Département soutient annuellement la mise en œuvre de plans pluriannuels en vue d'améliorer la qualité sanitaire du cheptel marnais. Ce programme permet, par un suivi individuel approprié, d'orienter vers une incitation au dépistage ou la vaccination et ainsi de tendre vers un optimum sanitaire pour le cheptel marnais.

e.2.2- Produire propre

La préservation des ressources en eau est un enjeu fondamental pour les années à venir. C'est la raison pour laquelle le Département accompagne la réalisation d'opérations collectives présentant une importance particulière au regard de leur impact sur la préservation de la ressource en eau potable, ou des projets « pilotes » émergeant dans les micro-filières d'énergies renouvelables (par exemple le bois-énergie, la méthanisation, les huiles végétales brutes...). En référence à ce programme, le Département a soutenu 2 projets particulièrement novateurs.



Le pôle environnemental à Avize:

Dans la continuité d'actions déjà mises en place, telles la récupération des sacs d'engrais et d'amendement, la Coopérative viticole d'Avize a souhaité s'engager dans une action de gestion des effluents viticoles. En effet, selon les statistiques fournies par l'Institut Technique du Vin, les pollutions ponctuelles représentent 50 à 60% de la charge polluante d'un bassin versant en produit phytosanitaire. De nombreuses conditions réglementaires sont à respecter pour l'épandage, la vidange ou le rinçage des effluents. A cet égard, la mise en place d'une station expérimentale de traitement des effluents a permis de réaliser des tests grandeur nature pour envisager les conditions économiques de généralisation et de déploiement de ces systèmes sur l'ensemble du territoire.

De nouveaux concepts de voiries dans le vignoble d'Ambonnay

L'ASA d'Ambonnay expérimente de nouveaux concepts de voiries, pour remplacer certains chemins bétons. Différents fonds de forme (cailloux filtrants, terre végétale...) et plusieurs types de grilles gazon (béton, PEHD et PVC) sont testés sur des chemins très variés (pentus, à plat, avec ou sans demi tours,...). Une fois les grilles posées, leurs alvéoles sont remplies de terre et de l'herbe s'y implante (semée ou pousse spontanée). L'expérimentation a pour objectif d'éprouver la capacité d'infiltration des eaux de ces grilles, leur résistance et leur longévité ainsi que leur facilité de mise en place et d'entretien.



e.2.3- Innover et Promouvoir

Le pôle de compétitivité IAR est un enjeu important pour le territoire. Passer du stade des projets à celui des réalisations représente un formidable défi pour l'agriculteur marnais. Pour préparer cet avenir et explorer concrètement les possibilités d'évolution, le Département est partenaire de la Chambre d'Agriculture de la Marne pour développer des expérimentations "grandeur nature" sur plusieurs exploitations, afin d'en tirer les enseignements nécessaires pour une diffusion plus large. Ces expérimentations sont menées dans les 2 axes suivants :

- **produire de la biomasse** : ce programme est destiné à tester la culture de plantes dédiées à des utilisations non-alimentaires, plus particulièrement dans une optique de production de biomasse. Cette expérimentation, menée en collaboration avec l'INRA, doit permettre d'analyser avec précision les potentialités de certaines plantes (miscanthus, panic érigé, sorgho fibre et chanvre) et les conditions de conduite de ces cultures dans le contexte pédo climatique marnais.
- **produire autrement** : ce programme permet d'expérimenter des itinéraires techniques culturels moins impactant sur le milieu naturel tout en préservant un haut niveau de productivité et de qualité marchande. Ce travail doit permettre de transposer les résultats déjà obtenus à l'échelle de parcelles "tests" à l'échelle d'une exploitation.

e.3- Outil financier : la taxe d'aménagement

Afin de développer la politique de développement durable du Département, notre Assemblée a mis en place, en 2006, la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) dénommée depuis 2011 taxe d'aménagement. Cette recette affectée participe à la mise en place d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles afin de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels dans la Marne.

Initialement la taxe d'aménagement visait, en particulier, à créer un véritable réseau de circulation douce (pédestre, équestre et cycliste). En 2014, l'Assemblée départementale a souhaité élargir le champ d'affectation du produit de cette taxe aux actions ayant pour objet la préservation ou la remise en état des continuités écologiques, ou la protection des forages eau potable aux

abords des RD. Les crédits déjà mandatés sur les recettes issues de la taxe d'aménagement se répartissent de la manière suivante au 16/11/2016, par grands axes d'action :

➤ Subventions de fonctionnement (Syndicat du Der, PNR Montagne de Reims, Comité départemental de randonnée pédestre)	158 989 €
➤ Subventions au Conservatoire d'espaces naturels	507 865 €
➤ Subventions d'investissement (Chemin de halage de Recy-Moncetz)	365 258 €
➤ Charges de personnels	1 073 591 €
➤ Signalétique touristique	338 897 €
➤ Préservation des continuités écologiques	166 756 €
➤ Schéma départemental vélo routes et voies vertes	7 222 638 €

Pour ce dernier point, une autorisation de programme de 20,8 M€ est ouverte et les travaux de réalisation ont débuté en 2014.

e.4- Le transport économique

Les transports interurbains gérés par le Département font partie de la chaîne de mobilité, au même titre que les transports gérés par les autres autorités organisatrices (Région et agglomérations). Malgré la masse énorme de kilomètres effectués, les ménages possèdent pourtant beaucoup d'automobiles qui roulent peu et cela constitue un mode de consommation peu responsable en regard des ressources utilisées pour leur construction.

L'objectif à terme, que l'on retrouve dans le schéma de mobilité, est d'avoir une offre de transport (transport collectif, covoiturage, modes doux) ou de substituts (auto-partage) qui permettent aux ménages de faire l'économie de la deuxième voiture, voire de la première pour les ménages plus urbains.

III. Les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes

- a. Une démarche partagée

- b. Une démarche en constante
évolution et amélioration

III) LES MODALITES D'ELABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'EVALUATION DE L'ENSEMBLE DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES

a. Une démarche partagée

Le Département est engagé dans une démarche de promotion du développement durable. Toutefois, cette approche nouvelle ne peut être contrainte. Elle repose en grande partie sur la bonne volonté et la conviction de chacun et suppose une adhésion qui n'est jamais acquise d'emblée. Elle implique surtout des changements comportementaux dont on sait qu'ils sont difficiles à obtenir. Un effort de pédagogie et d'accompagnement est indispensable pour faire accepter et provoquer ces changements.

a.1- Des initiatives en interne : les éco-correspondants

Par des gestes simples, chacun d'entre nous est acteur du développement durable. Pour mieux appréhender cette dimension et faire évoluer les comportements, pour relayer les attentes et les initiatives, un groupe d'éco-correspondants s'est formé dès 2007 au sein du Département. Issu des différentes Directions, ce groupe représente une large palette de fonctions et de métiers, il reflète la diversité des actions et des missions du Département. Ils se sont donnés pour objectif : « Des petits – pour un grand + ».

Il faut souligner que la sensibilité au développement durable est une valeur partagée par la grande majorité des personnels du Département. Dès lors, cette dimension est naturellement prise en compte dans les comportements et les choix d'organisation. Ces évolutions ne sont pas toujours visibles ou quantifiables, mais elles témoignent du changement en cours.

Au cours de l'année, un petit groupe s'est constitué autour de la thématique de la collecte et du recyclage des papiers. Une communication plus large pour relancer le groupe (via Intranet) est prévue.

a.2- L'engagement du Département

a.2.1- la semaine du développement durable



Du 30 mai au 5 juin 2016, la « Semaine européenne du Développement Durable » est destinée à sensibiliser les citoyens aux enjeux du développement durable et à l'adoption de comportements « responsables ». A l'occasion de la semaine du développement durable 2016, quelques animations ont été organisées autour du thème du changement climatique :

- Du 24 mai au 7 juin : exposition « le climat en péril »

Avec le soutien de Reims Métropole, l'association rémoise Accustica a prêté gracieusement au Département une de leurs expositions sur le thème du changement climatique. Celle-ci a été installée aux Archives de Reims.

En termes de fréquentation, l'exposition a surtout touché les visiteurs habituels des Archives, soit une cinquantaine de personnes. Toutefois, une dizaine de personnes sont venues dans le seul but de découvrir l'exposition.



Les agents des Archives ont apprécié cette première expérience collaborative qui pourrait être renouvelée sur l'environnement ou sur d'autres thématiques. L'exposition a été relayée par Reims Métropole, Accustica et l'hebdo du vendredi.



- l'organisation d'un concours photo à destination des agents de la collectivité

Un concours photo a été ouvert du 30 mai au 30 octobre 2016 sur le thème « la pluie et le beau temps » dans la Marne. Celui-ci a permis d'illustrer la diversité du climat et des phénomènes météorologiques dans la Marne.

18 collègues, photographes amateurs, ont participé. Le concours va récompenser 3 lauréats à l'occasion de la cérémonie des vœux 2017.



► En septembre, à l'occasion de la semaine de la mobilité 2016 :

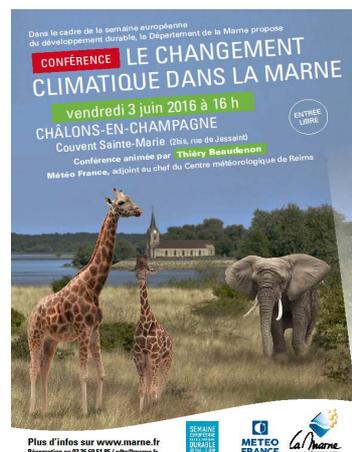
Différentes actions de sensibilisation ont également été menées en septembre, avec la découverte des Zoé, véhicules électriques du Département et l'organisation d'un petit déjeuner du covoiturage (cf. supra).

a.2.2- la conférence sur le climat

Du 30 novembre au 11 décembre 2015, la France a accueilli et présidé la 21^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques : la COP21. Cet évènement, très médiatique, a rassemblé près de 40 000 participants – délégués et représentants de chaque pays, observateurs, membres de la société civile, ONG, etc.

En décembre 2015, le Département a contribué à cet élan national en organisant, au collège de Tinquieux, une conférence sur le changement climatique. Une cinquantaine de personnes étaient venues assister à la conférence.

Le 3 juin 2016, une nouvelle conférence s'est déroulée à Châlons-en-Champagne, dans les locaux du Département. A cette occasion, Thiéry BEAUDENON, adjoint au chef du Centre météorologique de Reims et prévisionniste à Météo France est venu présenter des éléments sur la climatologie de la Marne, le changement climatique, les projections futures et l'influence du changement climatique sur la vigne. Environ 25 personnes sont venues assister à cette conférence.



b. Une démarche en constante évolution et amélioration

b.1- Evaluation des actions menées

L'évaluation des politiques publiques et des actions menées permet au Département d'ajuster ses interventions. C'est un outil de connaissance au service de l'action. Les services du Département ont mis en place des tableaux de bords et un suivi à la fois quantitatif et qualitatif dans plusieurs domaines.

Un exemple : la communication interne et externe du Département

- Transparence et transversalité

Le budget et les actions de communication font l'objet chaque année d'un rapport détaillé spécifique soumis à l'appréciation et au vote des élus. Cette procédure garantit la transparence des ressources affectées et des actions engagées. Elle ouvre également le débat sur les orientations à retenir pour l'année à venir. Transversale par nature, la direction de la communication agit également comme un prestataire de services des autres directions de la collectivité.

- Evaluer pour progresser

Entre octobre 2015 et octobre 2016, le site www.marne.fr a enregistré en moyenne 14 000 sessions par mois et 45 000 pages vues. Les contenus dédiés à la MDPH arrivent dans le trio de tête des pages les plus consultées, après les transports scolaires.

Concernant la Maison du département, sur les dix premiers mois de l'année, la structure a accueilli 11 843 personnes dont 934 sont venues pour des rendez-vous médicaux et 1 148 sont venues rencontrer des agents de la MDPH, sur rendez-vous (à noter que, par ailleurs, 3 880 personnes sont venues à la Maison du Département pour des renseignements concernant le handicap). 25 réunions, 4 sessions de formation et 9 expositions ont été organisées.

Au regard du développement durable, l'enjeu de la communication publique dans les années à venir s'articulera autour d'une plus grande interactivité avec les agents et les habitants et d'une exigence accrue de transparence et de pédagogie.

Autre exemple : l'évaluation et la prévention des risques psycho-sociaux

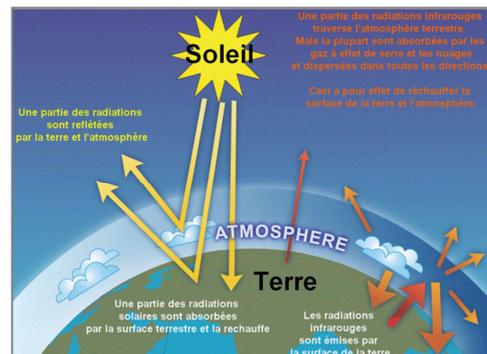
Du 22 juin au 15 octobre 2015, une psychologue du travail et doctorante à l'université de Reims Champagne Ardenne, et son équipe ont mené une étude sur l'évaluation et la prévention des risques psycho-sociaux dans notre collectivité. Décidé lors du CHSCT du 8 juin 2015, cette enquête a permis d'élaborer un plan de prévention des risques et ainsi définir un plan d'actions. Des actions diverses sont actuellement en cours, (formations, nouvelles procédures et dispositifs) qui ont fait déjà l'objet d'une première présentation lors du dernier CHSCT de l'année 2016.

b.2- Volonté de poursuivre les interventions et de rechercher les actions pertinentes

Ce présent rapport sur la situation du Département en matière de développement durable offre l'opportunité de porter un regard global sur les actions déjà engagées par le Département. Le Département a pour ambition de poursuivre ces réflexions de manière transversale, sur l'ensemble de ses actions et de son patrimoine. En 2012, le Département a réalisé son bilan des émissions de gaz à effet de serre, première étape du plan climat énergie territorial, finalisé en 2014. Les années à venir permettront la mise en œuvre effective des actions retenues dans ce plan climat.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre

L'effet de serre est un phénomène naturel qui permet à la planète d'absorber une partie de la chaleur du soleil. Si la plupart des gaz à effet de serre (GES) sont d'origine naturelle, certains d'entre eux sont uniquement issus de l'activité humaine ou bien voient leur concentration dans l'atmosphère augmenter en raison de cette activité. C'est le cas en particulier de l'ozone (O₃), du dioxyde de carbone (CO₂) et du méthane (CH₄). Or, depuis plus de deux siècles, l'activité humaine utilise de plus en plus de ressources fossiles rejetant ainsi toujours plus de GES.



En adoptant le Grenelle de l'Environnement, la France s'est engagée à remplir une série d'objectifs ambitieux en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Parmi eux on compte l'objectif européen des 3 x 20 d'ici à 2020 :

- ▶ moins 20% de consommations énergétiques,
- ▶ moins 20% d'émissions de GES dans l'atmosphère et
- ▶ plus 20% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique.

La France s'est également engagée dans l'objectif encore plus ambitieux du Facteur 4 à horizon 2050 : division par 4 des émissions d'ici 2050.

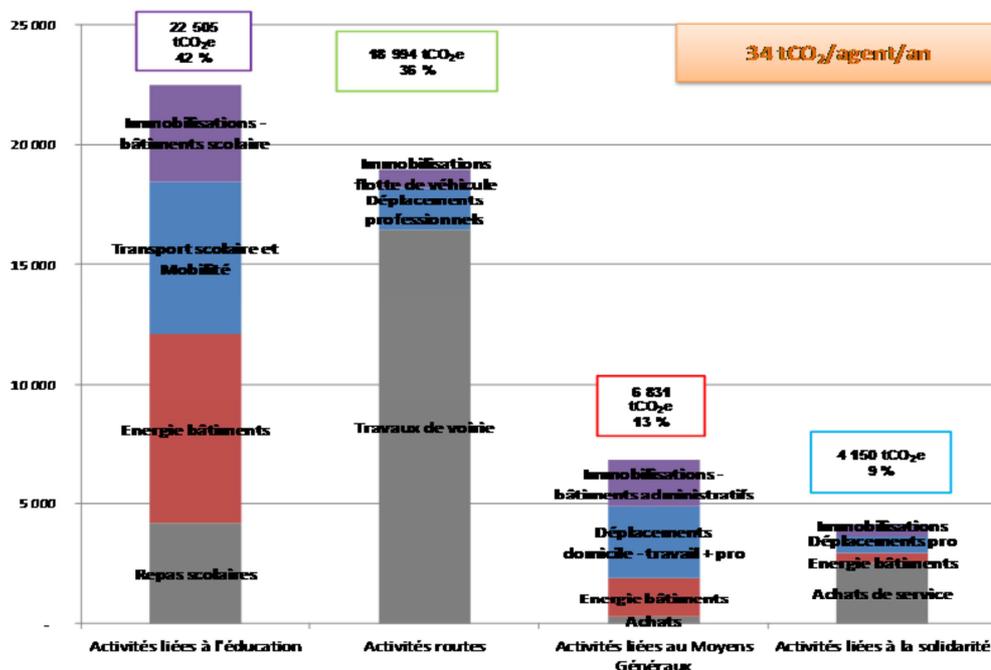
Dans ce contexte et pour contribuer à la lutte contre les effets du changement climatique, l'Assemblée départementale a décidé, au cours de sa session de janvier 2012, de faire réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre issus de son patrimoine et de ses compétences. Les émissions sont exprimées en équivalent tonnes de CO₂, l'échelle de temps est d'une année : 2011 a été retenue comme année de référence.

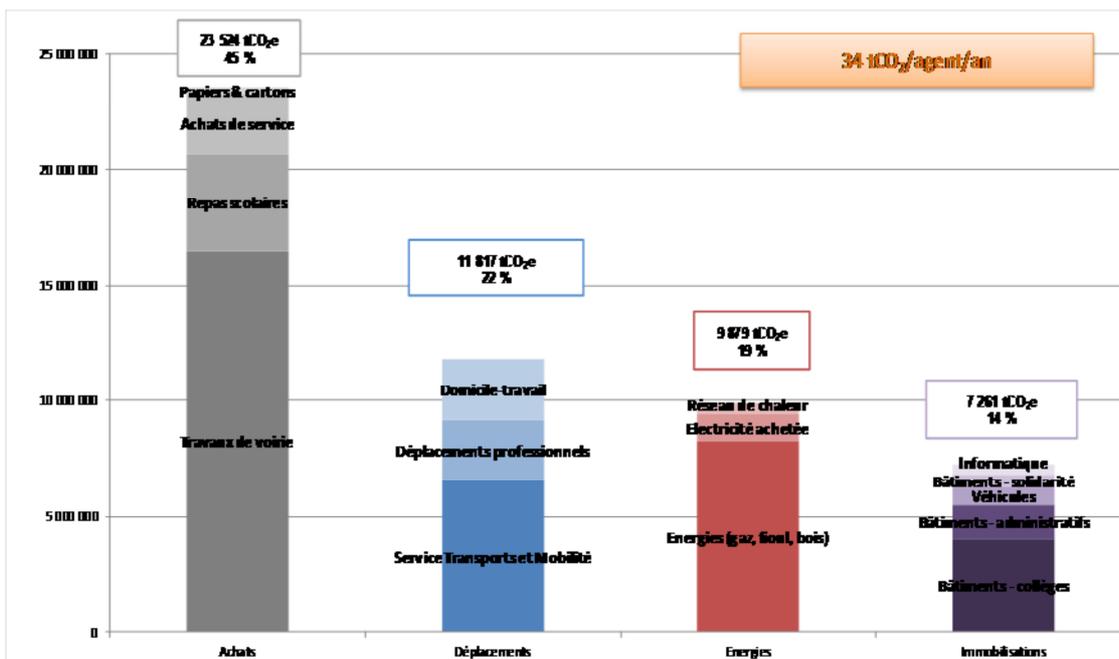
Quatre postes d'émissions de GES ont été considérés :

- ▶ L'énergie consommée pour le fonctionnement des bâtiments : chauffage, éclairage, fonctionnement des appareils.
- ▶ Les achats, qui sont l'ensemble des biens et services nécessaires au fonctionnement de la Collectivité : fournitures, consommables bureautiques, matériaux de construction mais également achat de services.
- ▶ Les déplacements, comprenant les déplacements domicile-travail des agents, les déplacements professionnels et le transport scolaire et la mobilité.
- ▶ Les immobilisations, comprenant l'ensemble des mobiliers, machines, flotte de véhicules, matériel informatique en cours d'amortissement.

Des conclusions de ce diagnostic, il apparaît que les émissions de l'ensemble des activités considérées dans le cadre du Bilan des émissions de gaz à effet de serre du Département de la Marne s'élèvent à 52 481 tonnes équivalent CO₂ pour l'année 2011 et se répartissent comme suit :

Répartition des émissions de Gaz à effet de serre :

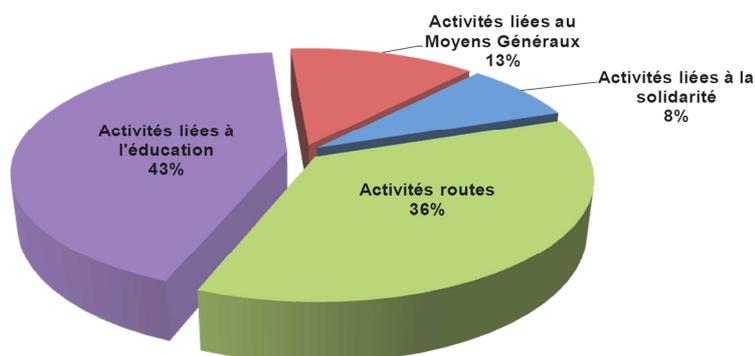




Les grandes lignes...

- ▶ Avec 45% du bilan, c'est le poste "Achats" qui est le plus émetteur de gaz à effet de serre au Département et en particulier l'entretien de la voirie (70% de ce poste): matériaux, approvisionnement, transformation, carburant des engins,... D'autres achats concernent le papier, les fournitures, les repas scolaires,...
- ▶ Les déplacements représentent 22% du bilan global (11 820 tCO₂). Les transports scolaires sont responsables de 55% de ces émissions... cependant, ils permettent d'éviter des trajets en véhicule individuel et contribuent ainsi à réduire globalement les émissions de GES du territoire
- ▶ La consommation d'énergie de nos bâtiments ne représente qu'une part relativement faible de notre bilan (19%). Pour autant, ils recèlent encore un potentiel d'économies d'énergie : rénovation, isolation, systèmes de chauffage mais aussi comportements individuels.
- ▶ Les immobilisations correspondent à l'énergie nécessaire à la construction d'un bien, lissé sur sa durée de vie (durée d'amortissement).

Toutes nos activités sont concernées :



A partir de ces éléments, il est possible d'identifier des marges de manœuvre et de proposer des actions concrètes pour réduire les émissions de GES et pour s'adapter au changement climatique. C'est tout l'enjeu du plan climat énergie.

► le plan climat énergie territorial

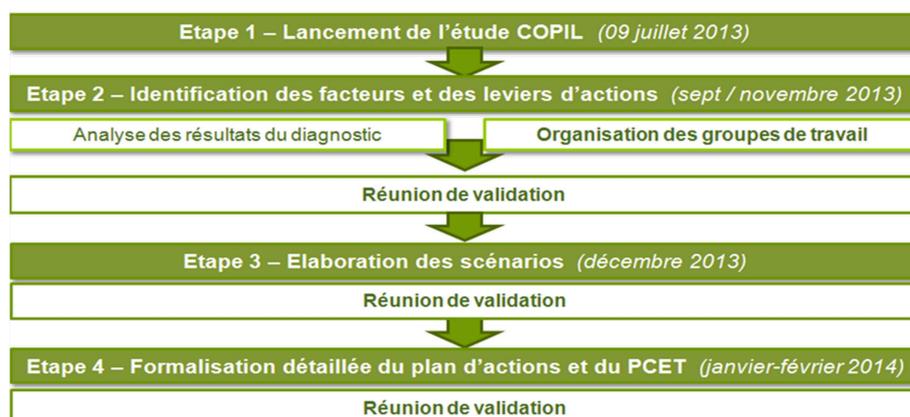


L'analyse du bilan des émissions de gaz à effet de serre permet d'identifier les postes les plus émetteurs de GES, de cibler les secteurs d'activité où une marge de progression est envisageable et d'évaluer la dépendance du Département aux variations du coût des énergies fossiles. A la lumière de ce diagnostic, l'élaboration du plan climat énergie territorial du Département a eu pour objectif d'identifier certains leviers d'action pour opérer des réductions de GES efficaces sur les principaux postes d'émission (déplacements, achats, immobilisations, énergie). En parallèle, la sensibilisation et l'évolution des comportements sont aussi des leviers décisifs pour atteindre les objectifs d'un plan climat.

Le Plan Climat-Énergie Territorial concerne le patrimoine et les missions du Département. Il comprend 2 objectifs complémentaires pour lutter contre le changement climatique :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- l'adaptation au changement climatique : compte tenu du caractère inéluctable du changement climatique, il est nécessaire de réduire la vulnérabilité du territoire et de la Collectivité. Exemple : efficacité énergétique, conception et exploitation des infrastructures,...

Le PCET de la collectivité a été lancé suite à la décision de l'Assemblée départementale du 24 janvier 2013. Après mise en concurrence, la société ECOACT a été désignée pour accompagner le Département dans cette démarche. La prestation s'est déroulée en quatre étapes :



L'élaboration du Plan Climat Énergie a été conduite par les élus membres de la Commission Développement Durable. A leurs côtés, la participation de chaque service et direction du Département a été sollicitée. Ensemble, ils se sont mobilisés pour contribuer à la définition des pistes d'action en s'appuyant, bien évidemment, sur les initiatives déjà mises en œuvre. Ainsi des groupes de travail ont été formés pour identifier des pistes réalistes et pertinentes pour diminuer les émissions de GES de la collectivité, autour des 3 thématiques suivantes :

- « achats durables » : achats liés à la restauration scolaire, à la voirie départementale, achats de fournitures,...
- « déplacements sobres en carbone » : déplacements domicile-travail et professionnels des agents et des élus, transports scolaires
- « économies d'énergie »

Cette première étape a fait émerger de nombreuses propositions, lesquelles ont été regroupées autour de 4 axes d'intervention et 41 actions :

- axe 1 : la consommation responsable et les achats durables (15 actions),
- axe 2 : des déplacements sobres en carbone (11 actions),
- axe 3 : les économies d'énergies (10 actions),
- axe 4 : la communication et la gouvernance (5 actions).

Chaque action est formalisée par une fiche présentant notamment son impact en termes de réduction de gaz à effet de serre, les moyens humains à mettre en œuvre, les obstacles éventuels... Des indicateurs de suivi et d'évaluation ont également été définis.

Ce Plan Climat-Énergie donne un cadre global pour concrétiser l'engagement dans les thématiques du développement durable. Il définit :

- ▶ des objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer et de lutter efficacement contre le changement climatique et de s'y adapter,
- ▶ un programme d'actions afin d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire l'impact de nos activités en termes d'émissions de gaz à effet de serre,
- ▶ un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

L'Assemblée départementale, au cours de sa session du 27 juin 2014, a adopté le plan climat-Énergie du Département de la Marne. Un premier point d'étape a été réalisé et présenté en plénière à l'occasion de la session du 5 décembre 2014.

Depuis son lancement en juin 2014, sur les 41 actions du programme :

- ➔ 23 actions sont en cours,
- ➔ 8 opérations sont à l'étude,
- ➔ 10 opérations restent à engager.

Les avancées les plus marquantes en 2016 concernent les initiatives suivantes :

- la dématérialisation des échanges, avec la transmission dématérialisée des rapports aux conseillers départementaux, le développement des outils nomades, et particulièrement des tablettes, la dématérialisation des échanges comptables avec la poursuite du protocole PESV2,...
- la restauration responsable : analyse des pratiques dans 2 collèges pilotes (Trois Fontaines à Reims et Nicolas Appert à Châlons-en-Champagne) par un bureau d'études donnant lieu à préconisations d'actions sur le pain, les portions, le tri, la sensibilisation des collégiens,...
- la poursuite des acquisitions des véhicules Zoé portant leur nombre à 5 et la mise en place de bornes de recharges dans 3 bâtiments départementaux (CSD Cordelier à Reims, parking place de l'Europe à Châlons et CIP nord à Reims)
- la performance du patrimoine avec l'exemple du Collège Nicolas Appert, site pilote en la matière : mise en place de Gestions Techniques centralisées (GTC) permettant de mieux piloter les équipements de chauffage.

En 2016, un nouvel outil de communication a été mis en place : le journal interne. Ce support trimestriel « *bulles d'infos* » est rédigé par les agents du Département qui en choisissent les thèmes et les angles d'approches. Ce document favorise le sentiment d'appartenance de chacun au groupe et d'inclusion positive au sein de la Collectivité. En ce sens, les actions de développement durable prennent toute leur place dans ce nouvel outil, en permettant de les relayer et de les valoriser.